

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 1786****17 décembre 2002****SOMMAIRE**

Accent S.A., Luxembourg . . . . .	85705	(The) Kheops Fund, Sicav, Luxembourg . . . . .	85683
Accent S.A., Luxembourg . . . . .	85706	Lagonda Investments S.A., Luxembourg . . . . .	85699
Advanced Consulting Group S.A. . . . .	85689	Logis Nautiques S.A., Luxembourg . . . . .	85684
Advanced Consulting Group S.A. . . . .	85689	LSF A&T Investments, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	85688
Alcyon 2005 Fund, Sicav, Luxembourg . . . . .	85693	LSF IV Euro Holdings, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	85689
Anluko S.A., Luxembourg . . . . .	85684	LSF IV Euro LT Properties, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	85690
AOL Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	85687	LSF IV Euro MT Properties, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	85690
Asia Capital Investments IV, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	85687	LSF IV Euro Properties, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	85691
Baltar Invest, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	85725	LSF IV TMK Holding, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	85692
Baumard Investissements, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	85684	LSF4 Finance Co., S.à r.l., Luxembourg . . . . .	85691
Bureau Economique de Gestion et Holding International S.A.B.E.G.H.I.N., Luxembourg . . . . .	85715	Methods Line S.A., Dondelange . . . . .	85698
Bylong S.A., Luxembourg . . . . .	85724	Methods Line S.A., Dondelange . . . . .	85698
Bylong S.A., Luxembourg . . . . .	85724	Neuenfelde Navigation A.G., Luxembourg . . . . .	85684
Castell Concept, Sicav, Luxembourg . . . . .	85686	New Venture Holding S.A., Luxembourg . . . . .	85704
Chemical Transport S.A., Luxembourg . . . . .	85685	P.E.G. Val de Hamm S.A., Luxembourg . . . . .	85697
CIS Consulting S.A. . . . .	85692	Pixi Holding S.A., Luxembourg . . . . .	85700
Deutsche Morgan Grenfell Capital Italy S.C.A., Luxembourg . . . . .	85707	Pixi Holding S.A., Luxembourg . . . . .	85700
Deutsche Morgan Grenfell Capital Italy S.C.A., Luxembourg . . . . .	85715	Pixi Holding S.A., Luxembourg . . . . .	85700
Eldofin S.A., Luxembourg . . . . .	85728	Polar-Bek Construction Management S.A., Luxembourg . . . . .	85692
Eldofin S.A., Luxembourg . . . . .	85728	Polarlux S.A., Luxembourg . . . . .	85699
Eldofin S.A., Luxembourg . . . . .	85728	Regent Holdings S.A. . . . .	85706
European News Exchange S.A., Luxembourg . . . . .	85687	Rosfin S.A., Luxembourg . . . . .	85727
eRevolution S.A., Luxembourg . . . . .	85701	Sibelga S.A.H., Luxembourg . . . . .	85703
Fase Fintek S.A., Luxembourg . . . . .	85702	Sidex International (Europe) S.A., Luxembourg . . . . .	85690
Fiem Holding S.A., Luxembourg . . . . .	85686	Socoflux S.A., Luxembourg . . . . .	85699
Fiem Holding S.A., Luxembourg . . . . .	85686	Superbricolux S.A., Pétange . . . . .	85725
Flavial S.C.I., Luxembourg . . . . .	85682	Superbricolux S.A., Pétange . . . . .	85725
G.C.L. S.A., Luxembourg . . . . .	85691	Swissport Cargo Services Luxembourg S.A., Niederanven . . . . .	85716
Greeting Design Control S.A. . . . .	85689	Tarsino S.A. Holding, Luxembourg . . . . .	85726
International Lift System, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	85683	Tarsino S.A. Holding, Luxembourg . . . . .	85726
International Participation Control S.A., Luxembourg . . . . .	85688	Trigone, S.à r.l. . . . .	85685
International Participation Control S.A., Luxembourg . . . . .	85693	Triptoleme S.A., Luxembourg . . . . .	85698
Invesco Maximum Income Management S.A., Luxembourg . . . . .	85685	Triptoleme S.A., Luxembourg . . . . .	85698
Invesco Maximum Income Management S.A., Luxembourg . . . . .	85685	Tyler S.A., Luxembourg . . . . .	85697
		Waterways S.A., Luxembourg . . . . .	85727
		Wolfin S.A., Luxembourg . . . . .	85688
		Wood Invest, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	85726

**FLAVIAL S.C.I., Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.  
R. C. Luxembourg B 86.382.

L'an deux mille deux, le seize novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Aldo Becca, retraité, demeurant à L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser.
- 2.- Madame Neva Rossi, sans état, épouse de Monsieur Aldo Becca, demeurant à L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser.
- 3.- Monsieur Flavio Becca, administrateur de sociétés, demeurant à L5865 Alzingen, 37, rue de Roeser,
- 4.- Monsieur André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, demeurant à L-2210 Luxembourg, 59, boulevard Napoléon 1er.

Lesquels comparants ont exposé et requis le notaire d'acter ce qui suit:

- Que la société civile immobilière FLAVIAL S.C.I., avec siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er a été constituée par acte du notaire soussigné en date du 6 octobre 1999, publié au Mémorial C numéro 969 du 17 décembre 1999, que les statuts ont été modifiés par acte du notaire soussigné en date du 24 décembre 1999, publié au Mémorial C numéro 307 du 26 avril 2000, et que ladite société a été transformée en une société à responsabilité sous la dénomination de FLAVIAL S.à r.l. par acte du notaire soussigné à la date du 27 décembre 2001, publié au Mémorial C numéro 892 du 12 juin 2002.

- Que lesdits comparants étaient les seuls et uniques associés de l'ancienne société civile immobilière FLAVIAL S.C.I. et qu'ils sont les seuls et uniques associés de l'actuelle société à responsabilité FLAVIAL S.à r.l.

- Qu'en vertu dudit acte du notaire soussigné du 27 décembre 2001, enregistré à Grevenmacher, le 8 janvier 2002, volume 516, folio 74, case 10, au droit de 5.021,06 EUR, lesdits associés avaient demandé le notaire soussigné de documenter entre autres la résolution respectivement le titre reproduits ci-après:

*Deuxième résolution (version du 27 décembre 2001)*

Les associés décident de supprimer la valeur nominale des parts sociales et de convertir le capital social de francs luxembourgeois en Euros au cours de change de 40,3399 LUF pour 1,- EUR, de sorte que le capital social de dix millions quatre-vingt-quatre mille neuf cent soixante-quinze francs luxembourgeois (10.084.975,-LUF) est dès maintenant de sept cent cinquante mille euros (750.000,- EUR).

Les associés décident de fixer la valeur nominale des parts sociales à deux cent cinquante euros (250,- EUR) par part.

L'assemblée décide de remplacer les mille (1.000) parts sociales existantes sans expression de valeur nominale par trois mille (3.000) parts sociales d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (250,- EUR) chacune.

**Titre II.- Capital social - parts sociales (version du 27 décembre 2001)**

**Art. 6.-** Le capital social est fixé à sept cent cinquante mille euros (750.000,- EUR), représenté par trois mille (3.000) parts sociales de deux cent cinquante euros (250,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

2.- Monsieur Aldo Becca, retraité, demeurant à L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser, sept cent cinquante parts sociales	750
2.- Madame Neva Rossi, sans état, épouse de Monsieur Aldo Becca, demeurant à L-5865 Alzingen; 37, rue de Roeser, sept cent cinquante parts sociales.	750
3.- Monsieur Flavio Becca, maçon, demeurant à L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser, sept cent cinquante parts sociales	750
4.- Monsieur André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, demeurant à L-2210 Luxembourg, 59, boulevard Napoléon 1er, sept cent cinquante parts sociales	750
Total: Trois mille parts sociales	3.000

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

*Rectifications*

Dans le prédit acte du 27 décembre 2001, les contenus de ladite deuxième résolution et dudit Titre II.- (article 6.-) sont erronés, et devraient correctement avoir les teneurs suivantes, à savoir:

*«Deuxième résolution*

Les associés décident de supprimer la valeur nominale des dix mille (10.000) parts sociales et de convertir le capital social de francs luxembourgeois en euros au cours de change de 40,3399 LUF pour 1,- EUR, de sorte que le capital social de dix millions quatre-vingt-quatre mille neuf cent soixante-quinze francs luxembourgeois (10.084.975,- LUF) est dès maintenant de deux cent cinquante mille euros (250.000.-EUR).

L'assemblée décide de remplacer les dix mille (10.000) parts sociales existantes sans expression de valeur nominale par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (250,- EUR) chacune.»

**«Titre II.- Capital social - parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR), représenté par mille (1.000) parts sociales de deux cent cinquante euros (250,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Aldo Becca, retraité, demeurant à L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser, deux cent cinquante parts sociales .....	250
2.- Madame. Neva Rossi, sans état, épouse de Monsieur Aldo Becca, demeurant à L-5865 Alzingen; 37, rue de Roeser, deux cent cinquante parts sociales. ....	250
3.- Monsieur Flavio Becca, maçon, demeurant à L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser, deux cent cinquante parts sociales .....	250
4.- Monsieur André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, demeurant à L-2210 Luxembourg, 59, boulevard Napoléon I <sup>er</sup> , deux cent cinquante parts sociales .....	250
Total: Trois mille parts sociales. ....	1.000

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.»

Les comparants acceptent expressément les présentes rectifications et déclarent ratifier purement et simplement le présent acte dans tout son contenu.

Ils requièrent le notaire soussigné de faire mention de ces rectifications partout où cela s'avère nécessaire et de faire le dépôt afférent au greffe et la publication au Mémorial.

Il est en outre constaté que toutes les autres stipulations respectivement dispositions dudit acte du 27 décembre 2001 restent inchangées et maintenues.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: A. Becca, F. Becca, A. Wilwert, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 novembre 2002, vol. 520, fol. 75, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 novembre 2002.

J. Seckler.

(86206/231/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

#### **INTERNATIONAL LIFT SYSTEM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 75.082.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2002, vol. 577, fol. 8, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2002.

B. Zech.

(86242/724/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

#### **THE KHEOPS FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 82.230.

#### EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue à Luxembourg, le 19 novembre 2002 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a décidé de lever le délai légal concernant l'avis de convocation.
2. L'Assemblée a approuvé le report de l'assemblée générale annuelle qui aurait dû se tenir le 24 avril 2002, car les comptes de la société n'étaient pas disponibles.
3. L'Assemblée a approuvé le rapport des administrateurs pour la période du 7 juin 2001 jusqu'au 31 décembre 2001.
4. L'Assemblée a approuvé la décharge entière et totale pour l'exercice de leur fonction à tous les administrateurs.
5. L'Assemblée a approuvé la réélection de MM. Jeremy Newsum (Président), Ivan Pictet (Vice-Président), Yves Martignier, Jonathan Hagger, Neil L. Jones et Christian Gellerstad à la fonction d'administrateur pour une période d'un an se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle.
6. L'Assemblée a approuvé la réélection des réviseurs, PricewaterhouseCoopers, pour la période d'un an se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle.

Pour KHEOPS FUND

PICTET & CIE (EUROPE) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2002, vol. 577, fol. 13, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(86253/052/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

**ANLUKO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1342 Luxembourg, 42, rue de Clausen.  
R. C. Luxembourg B 37.982.

Par la présente, Monsieur Rudi Lehnen présente sa démission en sa qualité d'Administrateur et d'Administrateur délégué au sein de la société ANLUKO S.A. avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2002.

R. Lehnen.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2002, vol. 577, fol. 7, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(86243/999/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

**BAUMARD INVESTISSEMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 80.501.

## EXTRAIT

Il résulte des délibérations du Conseil de Gérance en date du 19 novembre 2002 que, sur base du contrat de transfert d'actions signé en date du 17 mai 1999, le Conseil de Gérance a accepté à l'unanimité que les actions de la société de EUR 50,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

Désignation de l'Actionnaire	Nombre d'Actions
BLUE HOLDING B.V. ....	249
ESTOURNEL NOMINEES N.V. ....	1
Total .....	250

Luxembourg, le 19 novembre 2002.

D. C. Oppelaar / R. P. Pels  
Gérants

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2002, vol. 577, fol. 8, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(86245/724/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

**LOGIS NAUTIQUES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R. C. Luxembourg B 36.373.

Le bilan au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 26 novembre 2002, vol. 577, fol. 7, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2002.

LOGIS NAUTIQUE S.A.  
Le Conseil d'Administration  
Signature

(86247/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

**NEUENFELDE NAVIGATION A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1342 Luxembourg, 42, rue de Clausen.  
R. C. Luxembourg B 82.143.

Le bilan au 31 décembre 2001 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 26 novembre 2002, vol. 577, fol. 7, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NEUENFELDE NAVIGATION A.G.  
Signature  
Le Conseil d'Administration

(86249/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

**INVESCO MAXIMUM INCOME MANAGEMENT, Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 28.885.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2002, vol. 576, fol. 91, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2002.

*Pour INVESCO MAXIMUM INCOME MANAGEMENT, Société Anonyme*  
DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

(86256/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

---

**INVESCO MAXIMUM INCOME MANAGEMENT, Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 28.885.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2002, vol. 576, fol. 91, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2002.

*Pour INVESCO MAXIMUM INCOME MANAGEMENT, Société Anonyme*  
DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

(86257/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

---

**CHEMICAL TRANSPORT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1342 Luxembourg, 42, rue de Clausen.  
R. C. Luxembourg B 59.030.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, rectifié, ainsi que les autres documents qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 26 novembre 2002, vol. 577, fol. 7, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CHEMICAL TRANSPORT S.A.

Le Conseil d'Administration

Signatures

(86251/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

---

**TRIGONE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. HEXAGONE, S.à r.l.).**

R. C. Luxembourg B 64.575.

—  
EXTRAIT

Face à l'inertie de l'actuel associé unique (le sieur Simicic) et gérant de la société, il est porté à la connaissance qu'au motif que le siège statutaire n'ayant toujours pas fait l'objet d'un transfert auprès d'un agent domiciliataire, la société à responsabilité limitée TRIGONE, S.à r.l. ou ses organes statutaires contreviennent aux dispositions légales régissant les sociétés commerciales alors que la société anonyme COREX S.A. devait perdre sa qualité d'associé exerçant une influence significative sur la conduite des affaires de la société depuis l'acte de cession intervenue en date du 7 janvier 2002.

Qu'il est ainsi, au besoin, dénoncé avec effet immédiat, le siège statutaire de la société TRIGONE, S.à r.l. pour non respect des dispositions légales régissant les sociétés commerciales.

Luxembourg, le 25 novembre 2002.

*Pour la société*

COREX S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2002, vol. 577, fol. 5, case 1.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(86259/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

---

**CASTELL CONCEPT, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 75.925.

## EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue à Luxembourg, le 19 novembre 2002 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a approuvé le rapport des administrateurs et des auditeurs.
2. L'Assemblée a approuvé le rapport annuel audité pour l'exercice se terminant au 31 juillet 2002.
3. L'Assemblée a approuvé de déclarer un dividende final de EUR 0,36 (date d'enregistrement: 19 novembre 2002, date ex-dividende: 20 novembre 2002 et date de paiement: 29 novembre 2002) pour l'exercice se terminant au 31 juillet 2002.
4. L'Assemblée a approuvé la décharge entière et totale pour l'exercice de leur fonction à tous les administrateurs.
5. L'Assemblée a approuvé la réélection de MM. Charles Pictet, Ferdinand Graf Castell-Castell, Klaus-Dieter Biedermann et Patrick Schott à la fonction d'administrateur pour une période d'un an se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle ou se terminant le jour où leurs successeurs seront nommés.
6. L'Assemblée a approuvé la réélection des réviseurs, DELOITTE & TOUCHE, pour la période d'un an se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle ou se terminant le jour où leurs successeurs seront nommés.

*Pour CASTELL CONCEPT*

PICTET & CIE (EUROPE) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2002, vol. 577, fol. 13, case 4. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(86252/052/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

---

**FIEM HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 20.346.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2002, vol. 576, fol. 81, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2002.

*Les administrateurs.*

(86255/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

---

**FIEM HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 20.346.

*Annual Report for the Financial Year 2001*

The Board of Directors is pleased to present the annual report and accounts of the Company for the financial year ended December 31, 2000.

*Overview of Activities*

The state of affairs of the Company at the closing of the financial year is adequately presented in the balance sheet and profit and loss account, published herewith.

The course of business of the Company has been as the Management expected.

*Future Developments*

The management does not anticipate any major changes during the coming financial year and expects to continue with its activities.

*Post Balance Sheet Events*

No matters or circumstances of importance have arisen since the end of the financial year which have significantly affected or may significantly affect the operations of the Company, the results of those operations or the affairs of the Company.

Luxembourg, February 26th, 2002.

T. Van Dijk / C. Ferry / P. Fumagalli

*The Directors*

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2002, vol. 576, fol. 81, case 7. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(86258/710/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

---

**AOL LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 269.036.000,-.**Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.  
R. C. Luxembourg B 72.210.

En date du 22 novembre 2002, (i) AMERICA ONLINE, INC. a transféré 8.160 parts sociales de la Société à EJV REORGANIZATION INC., et (ii) AOL INTERNATIONAL FINANCE CV a transféré 4.500 parts sociales de la Société à EJV REORGANIZATION INC.

Suite à ces cessions, les 2.690.360 parts sociales de la Société, composant l'entière du capital social de la Société sont détenues par EJV REORGANIZATION INC.

Pour Publication et Requisition  
AOL LUXEMBOURG, S.à r.l.  
Signature  
*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2002, vol. 576, fol. 96, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(86265/253/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

---

**EUROPEAN NEWS EXCHANGE S.A., Société Anonyme.**Registered office: Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.  
R. C. Luxembourg B 46.116.*Minutes of the Extraordinary General Meeting held in Luxembourg, 7th November 2002*

Today, 7th November 2002, an extraordinary duly convoked, general meeting of the EUROPEAN NEWS EXCHANGE S.A. (ENEX) was held at the registered office offices of ENEX, 45, boulevard Pierre Frieden, Luxembourg, under the presidency of Nic Jakob, Managing Director of ENEX.

The agenda of the meeting is the following:

- Acceptation of the resignation of M. Marcel Gelauff in his quality as director of the company and nomination in his replacement of M. Marc Schreuder;

The general meeting, after deliberation, passed unanimously the following resolution:

- The meeting accepts the resignation of M. Marcel Gelauff in his quality as director of the company and decides to nominate in his replacement, his mandate ending with the ordinary shareholders meeting, which is to be held in 2006, M. Marc Schreuder, prenamed.

*For RTL TELEVISION / M6 / HOLLAND MEDIA GROEP / RTL 2 / T.V.I. / CLTUFA*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2002, vol. 576, fol. 95, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(86266/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

---

**ASIA CAPITAL INVESTMENTS IV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 115.000,-.**Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 86.881.

## EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession d'actions du 8 novembre 2002 que LONE STAR FUND IV (Bermuda), L.P., établi aux Bermudes a cédé 15 parts sociales de la société ASIA CAPITAL INVESTMENTS IV, S.à r.l., (la «Société») à LSF4 REOC I, L.P., établi dans l'Etat du Delaware (Etats-Unis).

Les parts sociales de la Société sont dès lors réparties comme suit:

LSF4 REOC I, L.P. . . . . .	615 parts sociales
Lone Star Fund IV (Bermuda), L.P. . .	385 parts sociales
Total	1.000 parts sociales

Pour extrait sincère et conforme  
Pour Publication et Réquisition  
ASIA CAPITAL INVESTMENTS IV, S.à r.l.  
Signature  
*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2002, vol. 576, fol. 100, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(86268/253/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

---



**ADVANCED CONSULTING GROUP S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 49.988.

Il résulte d'un courrier daté du 5 mai 1997 adressé à la société ADVANCED CONSULTING GROUP S.A. que la société WOOD, APPLETON, OLIVER & CO S.A. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Pour publication et réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2002, vol. 577, fol. 11, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(86274/587/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

**ADVANCED CONSULTING GROUP S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 49.988.

Il résulte d'un courrier daté du 5 mai 1997 adressé à la société ADVANCED CONSULTING GROUP S.A. que la société WOOD, APPLETON, OLIVER & CO S.A., en sa qualité d'agent domiciliataire, a dénoncé le siège social avec effet immédiat.

Pour publication et réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2002, vol. 577, fol. 11, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(86276/587/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

**LSF IV EURO HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 115.000,-.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 86.882.

## EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession d'actions du 8 novembre 2002 que LONE STAR FUND IV (Bermuda), L.P., établi aux Bermudes, a cédé 15 parts sociales de la société LSF IV EURO HOLDINGS, S.à r.l., (la «société») à LSF4 REOC I, L.P., établi dans l'état du Delaware (Etats-Unis).

Les parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

LSF4 REOC I, L.P. . . . . .	615 parts sociales
LONE STAR FUND IV (Bermuda), L.P. . .	385 parts sociales

Total	1.000 parts sociales
-------	----------------------

Pour extrait sincère et conforme

Pour Publication et Réquisition

LSF IV EURO HOLDINGS, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2002, vol. 576, fol. 100, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(86270/253/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

**GREETING DESIGN CONTROL S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 33.428.

Il résulte d'un courrier daté du 5 mai 1997 adressé à la société GREETING DESIGN CONTROL S.A. que la société WOOD, APPLETON, OLIVER & CO S.A., en sa qualité d'agent domiciliataire, a dénoncé le siège social avec effet immédiat.

Pour publication et réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2002, vol. 577, fol. 11, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(86278/587/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

**LSF IV EURO LT PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: 115.000,- EUR.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 86.884.

## EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession d'actions du 8 novembre 2002 que LONE STAR FUND IV (BERMUDA), L.P., établi aux Bermudes, a cédé 15 parts sociales de la société LSF IV EURO LT PROPERTIES, S.à r.l. (la «Société») à LSF4 REOC I, L.P., établi dans l'Etat du Delaware (Etats-Unis).

Les parts sociales de la société sont dès lors réparties comme suit:

LSF4 REOC I, L.P. ....	615 parts sociales
LONE STAR FUND IV (BERMUDA), L.P. ....	385 parts sociales
Total: .....	1.000 parts sociales

Pour extrait sincère et conforme

Pour publication et réquisition

LSF IV EURO LT PROPERTIES, S.à r.l.

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2002, vol. 576, fol. 100, case 9.- Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(86271/253/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

**LSF IV EURO MT PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 115.000,-.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 86.885.

## EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession d'actions du 8 novembre 2002 que LONE STAR FUND IV (Bermuda), L.P., établi aux Bermudes, a cédé 15 parts sociales de la société LSF IV EURO MT PROPERTIES, S.à r.l., (la «société») à LSF4 REOC I, L.P., établi dans l'Etat du Delaware (Etats-Unis).

Les parts sociales de la Société sont dès lors réparties comme suit:

LSF4 REOC I, L.P. ....	615 parts sociales
LONE STAR FUND IV (Bermuda), L.P. ....	385 parts sociales
Total .....	1.000 parts sociales

Pour extrait sincère et conforme

Pour Publication et Réquisition

EURO MT PROPERTIES, S.à r.l.

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2002, vol. 576, fol. 100, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(86272/253/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

**SIDEX INTERNATIONAL (EUROPE) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 61.594.

Par les présentes, le soussigné Gilles Latour, demeurant à Luxembourg, 25, avenue de la Gare déclare avoir pris connaissance de sa nomination d'administrateur-délégué de la société SIDEX.

Il déclare ne jamais avoir été mis au courant de ce fait dont il ignore tout.

Pour autant que de besoin, et sans la moindre reconnaissance, sous réserve de tous ses droits à l'encontre des auteurs de ce fait, il démissionne avec effet immédiat de ce poste et de ses fonctions.

G. Latour.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2002, vol. 576, fol. 50, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(86283/999/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

**LSF IV EURO PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: 115.000,- EUR.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 86.883.

## EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession d'actions du 8 novembre 2002 que LONE STAR FUND IV (BERMUDA), L.P., établi aux Bermudes, a cédé 15 parts sociales de la société LSF IV EURO PROPERTIES, S.à r.l. (la «Société») à LSF4 REOC I, L.P., établi dans l'Etat du Delaware (Etats-Unis).

Les parts sociales de la société sont dès lors réparties comme suit:

LSF4 REOC I, L.P. ....	615 parts sociales
LONE STAR FUND IV (BERMUDA), L.P. ....	385 parts sociales
Total: .....	1.000 parts sociales

Pour extrait sincère et conforme

Pour publication et réquisition

LSF IV EURO PROPERTIES, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2002, vol. 576, fol. 100, case 9.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(86273/253/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

**LSF4 FINANCE CO., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 87.168.

## EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession d'actions du 8 novembre 2002 que LONE STAR FUND IV (Bermuda), établi aux Bermudes, a cédé 3 parts sociales de la société LSF4 FINANCE CO. S.à r.l. (la «société») à LONE STAR FUND IV (U.S.), L.P., établi dans l'Etat du Delaware (Etats-Unis).

Les parts sociales de la Société sont dès lors réparties comme suit:

LONE STAR FUND IV (U.S.), L.P. ....	303 parts sociales
LONE STAR FUND IV (Bermuda), L.P. . .	197 parts sociales
Total	500 parts sociales

Pour extrait sincère et conforme

Pour Publication et Réquisition

LSF4 FINANCE CO., S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2002, vol. 576, fol. 100, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(86275/253/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

**G.C.L. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 2, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 71.884.

En date du 22 novembre 2002, Monsieur Jim Penning, avocat, demeurant à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-Rue a donné sa démission en tant qu'administrateur de la société G.C.L. S.A., établie et ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 2, avenue Porte-Neuve et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

J. Penning

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2002, vol. 576, fol. 99, case 4.– Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(86296/294/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

**LSF IV TMK HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 125.000,-.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 88.713.

## EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession d'actions du 8 novembre 2002 que LONE STAR FUND IV (BERMUDA), L.P., établi aux Bermudes, a cédé 5 parts sociales de la société LSF IV TMK HOLDING, S.à r.l., (la «Société») à LSF4 REOC I, L.P., établie dans l'Etat du Delaware (Etats-Unis).

Les parts sociales de la société sont dès lors réparties comme suit:

LSF4 REOC I, L.P. ....	615 parts sociales
LONE STAR FUND IV (BERMUDA), L.P.....	385 parts sociales
Total .....	1.000 parts sociales

Pour extrait sincère et conforme

Pour publication et réquisition

LSF IV TMK HOLDING, S.à r.l.

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2002, vol. 576, fol. 100, case 9. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(86277/253/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

**CIS CONSULTING S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 42.926.

Il résulte d'un courrier daté du 5 mai 1997 adressé à la société CIS CONSULTING S.A. que la société WOOD, AP-PLETON, OLIVER & CO S.A., en sa qualité d'agent domiciliaire, a dénoncé le siège social avec effet immédiat.

Pour publication et réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2002, vol. 577, fol. 11, case 2. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(86279/587/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

**POLAR-BEK CONSTRUCTION MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.

*Minutes of the Extraordinary General Meeting of shareholders*

Date and place: October 10, 2002, office of POLAR INTERNATIONAL OY, HELSINKI.

*List of attendance*

Name of shareholder	Number of shares	Represented by
POLAR INTERNATIONAL OY.....	500	Risto Varpula

*Agenda:*

1. Discharge of the present board members Mr Esko Piironen and Mrs Kaija Lehtonen.

2. Appointment of new board of directors.

The following resolutions are passed by unanimous vote:

1. It is resolved to discharge the present board members Mr Esko Piironen and Mrs Kaija Lehtonen.

2. It is resolved to appoint a new board of directors for an undefined period, as follows:

Mr Erkka Valkila and Mr Pekka Komulainen.

3. It was noted that the present managing director Risto Varpula continues as a managing director of the company.

Nothing else being on the agenda and nobody raising to order, the meeting is closed by the chairman.

Pour copie conforme

R. Varpula / Signature

*Chairman / -*

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2002, vol. 576, fol. 52, case 7. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(86282/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

**INTERNATIONAL PARTICIPATION CONTROL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 37.895.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, vol. 577, fol. 11, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2002.

Signature.

(86280/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

**ALCYON 2005 FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

R. C. Luxembourg B 74.675.

Suite au constat de dissolution acté par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 19 septembre 2002, dénonciation de la convention de domiciliation, conclue le 14 mars 2000 pour une durée indéterminée, entre

- SOCIETE GENERALE BANK & TRUST (le domiciliataire), Société anonyme

11-13, avenue Emile Reuter, L - 2420 Luxembourg

RC Luxembourg B 6.061

et

- ALCYON 2005 FUND (la domiciliée), Société d'investissement à capital variable 11-13, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg RC Luxembourg B 74.675

Luxembourg, le 25 novembre 2002.

*Custodian and Domiciliary, Administrative, Registrar and Transfer agency agreement*

Between

ALCYON 2005, a company incorporated under the form of a société d'investissement à capital variable (SICAV), whose registered office is at 11-13, avenue Emile Reuter, L-2420, Luxembourg,

(hereafter the «Company»)

And

SOCIETE GENERALE BANK & TRUST, a Société Anonyme, having its registered office in Luxembourg, 11-13, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg,

(hereafter the «Custodian» or the «Bank»)

Whereas:

(A) The Company is a company incorporated in Luxembourg as an investment company with variable capital pursuant to the law of July 19th, 1991 on collective investment undertakings, the securities of which are not intended to be placed with the public. The Manager has to invest in compliance with the terms and conditions contained in the prospectus of the Company dated November 1998 as may be amended from time to time (the «Prospectus»).

(B) The Board of Directors of the Company has selected the Bank to act as custodian, registrar and transfer agent and as domiciliary and corporate agent for the Company and to perform certain administrative duties in connection with the business of the Company;

(C) The Bank is ready and willing to act as custodian, registrar and transfer agent and domiciliary and corporate agent as aforesaid, subject to and in accordance with the provisions hereinafter set forth.

*Now it is hereby agreed as follows:***I. Custodian Agreement**

1. The Company hereby entrusts the Bank with the function of custodian of cash, securities and other assets now owned or which may be acquired by the Company for the term and subject to the provisions set forth below. The Bank undertakes to assume the duties relating to this function and responsibilities connected therewith.

2. The Bank shall have and perform the following powers and duties hereunder

A. The Bank shall receive and hold in separate accounts opened and held by the Bank, or under its sole control, on behalf of the Company, either at its own offices, or at those of other banks or clearing establishments such as Cedel and Euroclear (hereinafter referred to as «correspondents») all cash, securities and other assets which the Company may possess, either in the form of bearer certificates or in the form of registered share certificates, registered in the name of the Custodian Bank or of its nominee or in such other name as may be necessary in certain countries for those securities acquired in such countries. The Custodian Bank alone may dispose of the assets of the Company held at its offices or at those of the correspondents and this solely on behalf of and within the context of the objectives of the Company and solely upon receipt from the Company of proper instructions (as defined in article V(6) below);

B. If required and upon receipt of proper instructions, the Bank shall transfer, exchange or issue the securities or shall effect the transfer, exchange or issue thereof on behalf of the Company,

a) in connection with the sale of such securities and against receipt of proper payment by the Bank

b) after conversion of such securities for any purpose other than for the sale into other securities or cash,

c) for the purpose of exercising any right in connection with such securities,

d) upon the termination of this Custodian Agreement and the transfer hereof to the succeeding custodian bank.

The Bank may assume that the proper instructions received are not contrary to the existing investment restrictions.

C. If required, and upon receipt of proper instructions, the Bank shall release deposits solely

a) upon purchase of securities or other assets on behalf of the Company and solely upon issue of such securities or assets, except in the case of certain offers of securities, as indicated in the proper instructions, in which such payments are to be made in order to obtain shares in such offers or in order to conform with local procedures customary in the acquisition of securities, when payments may be made prior to the issuing of such securities;

b) in connection with the subscription, conversion, exchange, offer or concession of securities as stipulated above;

c) in the case of a sale effected by a clearing establishment, or upon receipt of notification from such clearing establishment that such securities have been transferred to the account of the Bank held with the clearing establishment;

d) for payment on behalf of the Company;

e) for the payment of any outgoing or of any liability of the Company or of dividends declared by the Company;

f) for the payment of the redemption price of shares of the Company;

g) for the deposit on behalf of the Company with any correspondent or any other banking establishment periodically designated or approved by the directors of the Company;

h) to a new custodian bank of the Company; or

i) in connection with deposits with banking establishments periodically designated by the Company and the Bank and for such amounts as shall have been instructed to the Bank by the Company, together with notice as to whether or not instruments representing such forward deposits have been issued and released to the Bank, and provided that the Bank shall keep suitable accounts of the amount, redemption date and interest rate of each such deposit with each banking establishment. For such deposits with other banking establishments, the Bank may act as fiduciary in accordance with the provisions of the grand-ducal decree of 19th July, 1983, and the Bank shall be entitled to fiduciary fees such as agreed upon with the Company. Upon receipt of proper instructions, the Bank is authorised to effect deposits in the name and on behalf of the Company, with other first rate banks, provided that at all times the Bank shall maintain control of such assets in accordance with this agreement and that the Bank shall do everything in its power to safeguard the rights of the Company. Nevertheless, the Bank shall be under no other obligation other than to restore to the Company that which shall have been restored by the banking establishment with which such deposit shall have been made.

D. The Bank shall collect, receive and transfer to the account indicated periodically by the Company, the income, dividends, interest and other payments of whatever nature connected with the assets held by the Bank in accordance with this agreement.

E. The Bank shall collect and receive the shares dividends, shares rights and other distributions resulting from the possession of securities held by it, issue, at the Company's request, the ownership and other certificates and declarations under oath for fiscal requirements in connection with the receipt of dividends on securities, mentioning in such certificates and declarations the name of the Company as owner of such securities, and shall carry out all other necessary operations or such as are considered useful in connection with the receipt and deposit of such income, including coupons and other securities requiring such presentation, the presentation for payment of all securities which may be called for payment, repurchased, withdrawn or which may otherwise become payable, and shall, on behalf of the Company, endorse for payment the cheques, promissory notes and other transferable or negotiable instruments.

F. The Bank shall transmit promptly to the Company or to any agent designated by the Company all information which it may receive from companies or other issuers whose securities are deposited under this agreement.

G. In its capacity as sole economic owner of all the securities issued or to be issued to the Bank or to any correspondent, the Company agrees to indemnify and hold harmless the Bank and all correspondents as well as their respective nominees, from all cost, liabilities and expenses resulting directly or indirectly from the fact that securities are registered in the names of the bank, correspondents or their nominees.

H. The Custodian Bank is not authorised to exercise voting rights attached to the deposited securities on behalf of the Company. However, upon instructions from the Company, it shall be required to issue to the Company, or to persons designated by the Company, proxies allowing the exercise of voting rights.

I. The Bank shall assume all other duties under the law relating to collective investment undertakings.

3. The responsibilities of the Custodian bank are described under articles 33 and 35 of the law of 30th March 1988.

## II. Domiciliary Agency Agreement

1. The Bank confers on the Company the right to have its registered office at the address of the Bank, 11-13, avenue Emile Reuter, Luxembourg, L-2420 Luxembourg. The Bank shall act as domiciliary agent of the Company. In fulfilling such functions, the Bank shall act, depending on the circumstances, either on its own initiative or upon proper instructions.

2. The Company shall convey or have conveyed to the Bank all books, files, agreements, forms, lists and other official documents required by Luxembourg law and by the articles of incorporation of the Company which are necessary to the domiciliary agent for the proper execution of its obligations.

As domiciliary agent, the Bank shall be charged with the following duties and undertakes to

a) receive and hold all announcements, notifications, correspondence, telegrams, telex and information communicated by telephone or other communications addressed to the Company; the Bank is authorised to open all correspondence received at its address and to acquaint itself with the content thereof;

b) vacate the offices which from time to time may be needed for the day-to-day administration of the Company and in particular for the meetings of its directors, administrators and/or shareholders convened in Luxembourg;

c) carry out itself the preparation and dispatching to shareholders of the Company of statements, circulars, reports, notices, notices of meetings convened, publications, procurations and other documents which the official activities of the Company may demand, supervise the sending of such documents and keep such receipts or bills connected with such services as the Company may request or as may be required by Luxembourg law;

d) prepare the minutes of the annual general meeting, initiate legal publications and tax declarations, and generally carry out all other duties as may occasionally be agreed upon between the Bank and the Company concerning the possession and conservation of documents or books of any nature which the Company shall be required to hold in its offices;

e) act and undertake, at the Company's expense and after having been duly commissioned to such effect, all necessary action for the defence of the nationality and residence of the Company;

f) give instruction for the payment, on the behalf of the Company, of any bill for fees and expenses, including management fees, incurred by the Company;

g) take care of the payment and the formalities in connection therewith, of the «taxe d'abonnement» levied by the Administration de l'Enregistrement et des Domaines, Luxembourg.

### III. Administrative Agency Agreement

The Company entrusts to the Bank, which accepts, the office of administrative agent responsible for the execution of the following administrative duties

a) the accountancy of the Company;

b) the calculation of the net asset value of the shares of the Company in compliance with the articles of incorporation of the Company and directions of the Board of Directors of the Company;

c) the preparation and transmission to the authorities of the annual accounts, and of periodic reports of the financial situation in accordance with Luxembourg law and the rules of the Luxembourg Monetary Institute.

### IV. Registrar and Transfer Agency Agreement

The Company entrusts to the Bank, which accepts, the office of registrar and transfer agent regarding the issue, reimbursement, cancellation, transfer and replacement of shares of different categories and the replacement of lost or destroyed shares.

In such capacity, the Bank shall have the following duties

#### A. Registers

The Bank is responsible for the keeping and maintenance of the register of the registered shares of the Company as prescribed by Luxembourg law. It is also responsible for the keeping of any other statements or registers as may be required by Luxembourg law or which have been agreed upon with the Company.

#### B. Disposal of the Company's Certificates

The Bank is responsible for keeping the stock of the Company's non-issued share certificates; for accepting and keeping the registered share certificates presented for exchange, replacement, repurchase or transfer by the shareholders in accordance with the articles of incorporation of the Company and Luxembourg law; for accepting and holding the certificates and other documents which may be delivered to it in connection with any one of the above operations for issuing, in its capacity as agent and on the basis of proper instructions, registered share certificates of the Company either for a new issue to new shareholders or in replacement of certificates in accordance with the articles of incorporation of the Company and Luxembourg law.

#### C. Despatch of Confirmations

To mail to such shareholders who have not requested issuance of share certificates confirmations of shareholding in the form agreed from time to time with the Company.

#### D. Subscriptions and Redemption

To handle the processing of subscriptions to shares in the Company, to deal with request for redemption and to make such transfers of funds, or to give instructions with respect to such transfers, and to take such actions as shall be necessary in order to effect such sales and redemption.

#### E. Conditions for Delivery and Redemption

To deliver share certificates (i) by way of original issue or (ii) further to a transfer, conversion, replacement or exchange only after receipt (x) by the receiving bank designated by the Company from time to time of payment therefor, or (y) of share certificates for an equivalent number of shares. For this purpose cheques, drafts and similar instruments of payment will be considered as good funds if and when collected.

To make payment or to cause payment to be made of repurchase proceeds only after all the conditions as described by the Articles of Incorporation of the Company and other valid documents, as amended from time to time, are fully met.

Save for manifest error, the Bank shall be discharged from further responsibility towards the Company and its shareholders in respect of this clause upon (i) hand delivery against receipt of the share certificates to the shareholder or to his attorney-in-fact (ii) deposit of the share certificates in the safe-custody account which the shareholder may maintain with the Bank or (iii) delivery to the post office of the share certificates for mailing by mail to the name and address as provided by the shareholder, or by the Company or by any of their respective attorney-in-fact.

#### F. Destruction of Certificates

To destroy by cremation or any other means share certificates which have been cancelled or mutilated or which are no longer of good delivery for any other reason. Such destruction shall be evidenced by an affidavit duly signed by two witnesses.

#### G. Circulars to Registered Shareholders

To provide and supervise services with regard to the dispatch of statements, reports, notices, announcements, proxies and other documents to the shareholders of the Company and to maintain such records with regard thereto as may from time to time be required by the Company or by Luxembourg law.

### V. General Rules and Regulations

#### 1. Use of the Bank name

The Company undertakes not to use the name of the Bank in any document, publication or publicity material, including, but not exclusively, prospectuses, notices circulars, sales literature, advertising, etc.... without the prior approval of the Bank.

#### 2. Submission to law

The Company undertakes to observe the legislation, all rulings and administrative regulations of the Grand Duchy of Luxembourg and of any other country in which the Company shall conduct business.

#### 3. The right to seek advice

Should the Bank at any time be in doubt as to any action to be taken or omitted, it may, with the agreement of the Company or of the person or persons from time to time designated by the Company, request and receive advice from legal counsel selected by the Company.

#### 4. The right to take legal action

The Bank shall not be required to take legal action of any kind without having received all of the guarantees that it may reasonably request concerning complete indemnification of expenses and liabilities which may result therefrom.

Should the Bank be requested, in whatever capacity this may be, to take legal action which, in the opinion of the Bank, may make it responsible for the payment of sums of money or responsible in whatever other way, the Bank may request to be indemnified and held harmless in a reasonable manner and in such form as it considers satisfactory as a preliminary condition of such action.

#### 5. The right to use data processing systems

The Bank is authorised to keep all accounts, registers, corporate books and any other documents on computer systems, and to produce, in any event and as legal evidence, copies and reproductions of such documents drawn up by photographic, photostat or computerised methods.

#### 6. Proper Instructions

«Proper instructions», as conceived in the present agreement, shall be deemed to mean all signed documents or telegraphed, telexed or telecopied messages which have apparently been communicated by the person or persons who shall have been authorised by the Board of directors of the Company to give such instructions. A certified copy of a resolution of the Board of directors of the Company may be accepted by the Bank as proof of powers conferred on a certain person to give «proper instructions» and may be considered valid until notification of the contrary shall have been given. In such cases as shall have been indicated in advance by the board of directors of the Company, the Bank may also act upon instructions received by telephone and given by designated persons. Such instructions communicated by telephone shall then be considered as «proper instructions». Other persons, including those in charge of organisations other than the Company, may be authorised by the board of directors to give instructions in exceptional cases. The Company and the Bank shall consult together in order to establish a system of written confirmation of instructions communicated by telephone.

Provided that the Bank has satisfied the obligations pursuant to the present agreement and the law, the Bank shall not accept responsibility for the execution of instructions which, in all good faith, it shall have accepted as being proper instructions.

Moreover, the Bank needs not examine the necessity, importance, advisability, completeness or correctness of proper instructions or instructions considered in all good faith as being valid.

#### 7. Commission and expenses

The Bank will be paid by the Company out of its assets a custodian fee, fixed by a separated letter, and which shall be payable quarterly in arrears.

Moreover, the Bank shall be reimbursed by the Company of all costs and expenses (such as telex, telegram, international telephone communications, facsimile and postage, charges) incurred by the Bank in the execution of its duties as described in this agreement.

Equally, the Bank shall be reimbursed by the Company of all expenses and fees charged to the former by the correspondents (clearing systems or banks) of assets and securities of the Company.

#### 8. Bank Account

The Company shall maintain a sufficient balance of cash in its account(s) with the Bank in order to cover the expenses and outgoings of the Bank and to allow the latter to carry out the functions conferred upon it under this agreement.

#### 9. Termination

The Bank or the Company may terminate this agreement at any time by notice in writing of 90 days, delivered by one party to the other, it being understood that the Bank shall retain its functions as custodian bank for as long as shall be necessary to allow the Bank to give up all retained assets and transfer them to the succeeding custodian bank named by the Company.

However, the violation by one of the parties of any one clause of this agreement shall authorise the other party to terminate this agreement by notice in writing of 30 days unless such violation is rectified within such period.

Upon termination hereof, the Company shall pay to the Bank such compensation as may be due as of the date of such termination and shall reimburse the Bank of all its costs, outgoings and expenses.

The Bank shall deliver or cause to be delivered to the succeeding custodian bank, in bearer form or duly stamped for transfer, all securities then held at its offices or held under this agreement, as well as all certified copies and other documents in its possession and still valid and in force at the date of termination.

#### 10. Indemnification

The Bank undertakes to indemnify and hold harmless the Company from all liabilities and other losses suffered by the latter as a result of a violation of this agreement by the Bank.

The Company shall indemnify and hold harmless the Bank, as well as the directors, employees and other officers of the Bank, of all costs, liabilities and expenses resulting directly or indirectly from the fact that these persons have acted as agents of the Company in accordance with the present agreement and upon proper instructions, except in cases of error or negligence on the part of the Bank or of its directors, employees or officers.

#### 11. Notices

Any communication to any one of the parties below shall be validly made to the following addresses

The Company:

Att. Murielle Maman

ALCYON 2005

11 -13, avenue Emile Reuter,

L-2420 Luxembourg

The Bank:

Att. Philippe Total

SOCIETE GENERALE BANK & TRUST

11-13, avenue Emile Reuter,

L-2420 Luxembourg

This Agreement is governed by Luxembourg law and all objections hereto shall be submitted to the district Court of and in Luxembourg.

This Agreement shall become effective and binding upon the parties on the date of the signature of this Agreement.

Executed in two original copies, on March 14th 2000, in Luxembourg

ALCYON 2005 / SOCIETE GENERALE BANK & TRUST LUXEMBOURG

Signatures / Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2002, vol. 577, fol. 12, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(86281/045/273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

#### **P.E.G. VAL DE HAMM S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.

#### *Minutes of the Extraordinary General Meeting of shareholders*

Date and place: October 10, 2002, office of POLAR INTERNATIONAL OY, HELSINKI.

#### *List of attendance*

Name of shareholder	Number of shares	Represented by
POLAR INTERNATIONAL OY .....	1,250	Risto Varpula

#### *Agenda:*

1. Discharge of the present board members Mr Esko Piironen and Mrs Kaija Lehtonen.

2. Appointment of new board of directors.

The following resolutions are passed by unanimous vote:

1. It is resolved to discharge the present board members Mr Esko Piironen and Mrs Kaija Lehtonen.

2. It is resolved to appoint a new board of directors for an undefined period, as follows:

Mr Erkka Valkila and Mr Pekka Komulainen.

3. It was noted that the present managing director Risto Varpula continues as a managing director of the company.

Nothing else being on the agenda and nobody raising to order, the meeting is closed by the chairman.

Pour copie conforme

R. Varpula / Signature

Chairman / -

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2002, vol. 576, fol. 52, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(86284/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

#### **TYLER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 44.751.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2002, vol. 576, fol. 96, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2002.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur

Signatures

(86317/710/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

**TRIPTOLEME S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 45.821.

Le bilan de la société et l'affectation du résultat au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 26 novembre 2002, vol. 577, fol. 11, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2002.

*Pour la société*

Signature

*Un administrateur*

(86287/805/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

---

**TRIPTOLEME S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 45.821.

Le bilan de la société et l'affectation du résultat au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 26 novembre 2002, vol. 577, fol. 11, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2002.

*Pour la société*

Signature

*Un administrateur*

(86289/805/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

---

**METHODS LINE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7423 Dondelange, 1, rue du Moulin.  
R. C. Luxembourg B 73.228.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 septembre 2002*

1. L'Assemblée Générale, à l'unanimité des voix, approuve le Bilan et le Compte de Résultats au 31 décembre 2001 qui se traduisent par un bénéfice net de 534.369,- flux.

2. A l'unanimité également l'Assemblée décide de reporter à nouveau ce solde en bénéfice.

3. L'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge aux administrateurs en fonction Messieurs F. Vancauwenberghe et A. Engelschenschrift et Madame L. Van de Graaf ainsi qu'au Commissaire Monsieur J. Van Rysselberghe.

4. A l'unanimité des voix l'Assemblée décide que les mandats des administrateurs et commissaire sortants viendront à expiration lors de l'Assemblée Générale ordinaire de 2006.

Certifié conforme

F. Van Cauwenberghe / A. Engelschenschrift

*Administrateur / Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2002, vol. 577, fol. 9, case 12. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(86361/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

---

**METHODS LINE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7423 Dondelange, 1, rue du Moulin.  
R. C. Luxembourg B 73.228.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2002, vol. 577, fol. 9, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature

*Administrateur / Administrateur*

(86362/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

---

**SOCOFLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 85.869.

## EXTRAIT

Du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société SOCOFLUX S.A., établie et ayant son siège social au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro 85.869 et qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 29 juillet 2002 à 11.00 heures.

L'assemblée accepte la démission de la société FIDUFRANCE S.A. du poste d'administrateur et la nomination de la société PRAGER MANAGEMENT INC.

L'assemblée accepte le transfert de 70 des 80 actions détenues par M. Jean-Pierre Levionnois au profit de la société PRAGER MANAGEMENT INC.

L'assemblée accepte le transfert de 10 des 20 actions détenues pour Mme Hélène Eyono Oudoua au profit de la société PRAGER MANAGEMENT INC.

L'assemblée accepte la démission de la société IGESTIA S.A. de son mandat de commissaire aux comptes et la nomination de la société FID'AUDIT LTD à ce poste.

Les résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 29 juillet 2002.

Signatures

*Le président / Le secrétaire / Le scrutateur*

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2002, vol. 577, fol. 6, case 2. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé): Signature.*

(86285/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

**POLARLUX S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.

*Minutes of the Extraordinary General Meeting of shareholders*

Date and place: October 10, 2002, office of POLAR INTERNATIONAL OY, HELSINKI.

*List of attendance*

Name of shareholder	Number of shares	Represented by
POLAR INTERNATIONAL OY .....	1,250	Risto Varpula

*Agenda:*

1. Discharge of the present board members Mr Esko Piironen and Mrs Kaija Lehtonen.

2. Appointment of new board of directors.

The following resolutions are passed by unanimous vote:

1. It is resolved to discharge the present board members Mr Esko Piironen and Mrs Kaija Lehtonen.

2. It is resolved to appoint a new board of directors for an undefined period, as follows:

Mr Erkka Valkila and Mr Pekka Komulainen.

3. It was noted that the present managing director Risto Varpula continues as a managing director of the company.

Nothing else being on the agenda and nobody raising to order, the meeting is closed by the chairman.

Pour copie conforme

R. Varpula / Signature

*Chairman / -*

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2002, vol. 576, fol. 52, case 7. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(86286/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

**LAGONDA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand'rue.  
R. C. Luxembourg B 81.076.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2002, vol. 577, fol. 6, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2002.

Signature.

(86306/760/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

**PIXI HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 45.917.

Il résulte des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires en date du 21 octobre 2002, statuant sur l'exercice 1999, que:

Le terme de trois ans des mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes étant échu, l'assemblée nomme à nouveau les administrateurs et commissaire sortants jusqu'à la réunion de l'assemblée générale statuant sur le résultat de l'exercice 2002, à savoir:

*Administrateurs*

- Monsieur José-Marc Vincentelli, employé privé, demeurant au Luxembourg, président du conseil d'administration.
- Monsieur Raffaele Gentile, employé privé, demeurant au Luxembourg, administrateur.
- Monsieur Federico Roberto Marro, employé privé, demeurant au Luxembourg, administrateur.

*Commissaire aux comptes*

- Monsieur Claude Weis, comptable, demeurant au Luxembourg.

Leur mandat s'achèvera avec l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PIXI HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2002, vol. 577, fol. 5, case 7.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(86300/058/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

---

**PIXI HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 45.917.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2002, vol. 577, fol. 5, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Le Domiciliataire*

Signatures

(86301/058/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

---

**PIXI HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 45.917.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2002, vol. 577, fol. 5, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Le Domiciliataire*

Signatures

(86303/058/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

---

**PIXI HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 45.917.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2002, vol. 577, fol. 5, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Le Domiciliataire*

Signatures

(86304/058/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

---

**eREVOLUTION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, rue Emile Bian.  
R. C. Luxembourg B 73.994.

L'an deux mille deux, le six novembre

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée

eREVOLUTION S.A. avec siège social à Luxembourg, 5, rue Emile Bian, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, sous la Section B et le numéro 73.994,

constituée par acte du notaire soussigné en date du 20 janvier 2000, publié au Mémorial C de 2000, page 14.616.

L'assemblée est présidée par Monsieur Marco Sterzi, conseil économique, Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Gianpiero Saggi, employé privé, Luxembourg, 29, avenue Monterey.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Concetta Demarinis, employée privée, Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle après avoir été signée ne varietur par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte les procurations des actionnaires représentés.

Le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I.- Suivant la liste de présence, tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social, sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, laquelle peut dès lors valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. To resolve in order to wind up the company and to put it in liquidation;
2. To resolve in order to appoint Mr Marco Sterzi as the liquidator of the company and to determine his powers;
3. To release all responsibility to the directors and internal auditor in charge till the moment of the winding-up of the company;
4. Miscellaneous.

III. Que la présente assemblée, composée d'un nombre d'actionnaires représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour et que l'on a pu faire valablement abstraction de convocation probables.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide la dissolution de la société et prononce sa mise en liquidation avec effet à partir de ce jour.

*Deuxième résolution*

A été nommé liquidateur:

Monsieur Marco Sterzi, conseil économique, Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif de la société et apurer le passif.

Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. La liquidation est valablement engagée en toute hypothèse par la signature individuelle de chacune des personnes ci-avant nommée.

Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future tant aux administrateurs en fonction et au commissaire en fonction au moment de la mise en liquidation.

*Clôture de l'assemblée*

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mises à sa charge en raison des présentes est évalué à EUR 650,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: M. Sterzi, G. Saddi, C. Demarinis, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2002, vol. 14CS, fol. 94, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2002.

J. Delvaux.

(86491/208/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

**FASE FINTEK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 67.903.

L'an deux mille deux, le onze novembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée FASE FINTEK S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 26, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, sous la Section B et le numéro 67.903,

constituée par acte reçu par le notaire Joseph Elvinger en date du 23 décembre 1998, publié au Mémorial C N° 190 du 20 mars 1999.

Ladite société a un capital social actuel de EUR 1.150.000,- (un million cent cinquante mille Euro), représenté par 1.150 (mille cent cinquante) actions, chacune d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille Euro) chacune.

L'assemblée est présidée par M. Marco Cameroni, employé privé, Luxembourg, 26, boulevard Royal.

Le Président désigne comme secrétaire M. Carlo Iantaffi, employé privé, Luxembourg, 26, boulevard Royal.

Il appelle aux fonctions de scrutateur Mme Marie-Louise Schmit, employée privée, Luxembourg, 26, boulevard Royal.

Les actionnaires présents à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Ensuite, le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les 1.150 (mille cent cinquante) actions représentatives de l'intégralité du capital social, sont dûment présentes à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital de EUR 4.200.000, pour le porter de son montant actuel de EUR 1.150.000,- à un montant de 5.350.000, par la création de 4.200 (quatre mille deux cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille) chacune;

2. Souscription des actions nouvelles et libération intégrale par apport en nature des actions nouvellement souscrites.

3. Modification de l'article 5 des statuts pour l'adapter aux décisions prises.

4. Divers

L'assemblée, réunissant tous les actionnaires, après s'être reconnue régulièrement constituée et informée sur l'ordre du jour, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix et séparément les résolutions suivantes.

*Première résolution*

L'assemblée des actionnaires décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de EUR 4.200.000 (quatre millions deux cent mille Euro),

pour le porter de son montant actuel de EUR 1.150.000,- (un million cent cinquante mille Euro) à EUR 5.350.000,- (cinq millions trois cent cinquante mille Euro),

par l'émission de 4.200 (quatre millions deux cents) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille Euro) chacune,

à libérer par un apport en nature par chaque actionnaire au prorata de sa participation actuelle.

*Souscription - Libération*

Alors sont intervenus personnellement aux présentes les deux (2) actionnaires existants, tels qu'ils figurent et sont renseignés sur la liste de présence,

lesquels actionnaires déclarent souscrire à la totalité des 4.200 (quatre mille deux cents) actions nouvelles d'une valeur de EUR 1.000,- (mille Euro) chacune, et ce au prorata de leur participation actuelle dans la société,

qu'ils libèrent intégralement moyennant l'apport d'une créance certaine, liquide et exigible, qu'ils détiennent contre la société,

le premier, à concurrence de EUR 2.520.000,- matérialisée par 24 certificats obligataires numérotées 1-24 de l'emprunt obligataire privé «EUR 4.200.000,- taux variable 1999-2005» émis par la société FASE FINTEK S.A. le 5 juillet 1999,

chacun portant sur EUR 100.000,- pour un total de EUR 2.400.000,- et 2 certificats obligataires numéros 41 et 42 du susdit emprunt obligataire, portant sur EUR 60.000,- pour un total de EUR 120.000,-

le deuxième, à concurrence de EUR 1.680.000,- matérialisée par 16 certificats obligataires numérotés 25-40 de l'emprunt obligataire privé «EUR 4.200.000,- taux variable 1999-2005» émis par la société FASE FINTEK S.A. le 5 juillet 1999, chacun portant sur EUR 100.000,- pour un total de EUR 1.600.000,- et 2 certificats obligataires numéros 43 et 44 du susdit emprunt obligataire, portant sur EUR 40.000,- pour un total de EUR 80.000,-,

apports évalués à la somme totale de EUR 4.200.000,- (quatre millions deux cent mille Euro),

lesquels apports ont fait l'objet d'un rapport établi préalablement aux présentes par le réviseur d'entreprises, la société HRT REVISION, S.à r.l., avec siège social à L-1258 Luxembourg, 32, rue J-P. Brasseur,

lequel rapport établi conformément à l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983, conclut que:

«A la suite de nos vérifications, nous sommes d'avis que:

1. l'apport est décrit de façon claire et précise;  
2. le mode d'évaluation est approprié dans les circonstances;  
3. la créance de EUR 4.200.000,- est certaine, liquide et exigible et peut être convertie pour augmenter le capital de FASE FINTEK S.A. de ce montant par l'émission de 4.200 actions nouvelles de EUR 1.000,- chacune.»

Le rapport, date du 11 novembre 2002, demeurant annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu:

- de la présence dans une situation comptable au 31 juillet 2002, d'une dette en relation avec l'emprunt obligataire de EUR 4.200.000,-;

- d'un certificat de BANCA DI ROMA INTERNATIONAL, société anonyme, avec siège social à Luxembourg, 26, Bvd Royal, attestant que les obligations pour lesquelles la conversion est demandé, sont déposées chez elle, et qu'ils seront annulés dès réception d'une copie du présent acte.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée des actionnaires décide, suite aux résolutions qui précèdent, de modifier le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 5 des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 5.350.000,- (cinq millions trois cent cinquante mille Euro), représenté par 5.350 (cinq mille trois cent cinquante) actions, chacune d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille Euro) chacune.»

#### *Déclaration - Evaluation des frais*

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, suite à l'augmentation de capital qui précède, est estimé approximativement à EUR 45.300,-.

#### *Clôture*

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu aux comparants en langue française, connue des comparants, ces derniers, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Cameroni, C. Iantaffi, M.-L. Schmit, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2002, vol. 15CS, fol. 15, case 4. – Reçu 42.000 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2002.

J. Delvaux.

(86492/208/98) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

#### **SIBELGA S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 23.151.

#### *Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire*

*tenue le 11 septembre 2002 à Luxembourg*

L'assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des administrateurs et du commissaire sortants; leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en 2008.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2002, vol. 576, fol. 85, case 2. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(86316/531/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

**NEW VENTURE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 45.697.

L'an deux mille deux, le quatre novembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding dénommée NEW VENTURE HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 5, rue Emile Bian, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 45.697,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire André Jean-Joseph Schwachtgen de Luxembourg, en date du 16 novembre 1993, publié au Mémorial C de 1994, page 1.263,

et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du même notaire en date du 3 juillet 2000, publié au Mémorial C de 2001, page 44.023.

Le capital social a été converti en Euro suivant décision de l'assemblée du 26 octobre 2000, publié au Mémorial C de 2001, page 16.086, et s'élève actuellement à EUR 446.210,- (quatre cent quarante-six mille deux cent dix Euro), représenté par 18.000 (dix-huit mille) actions sans désignation de valeur nominale.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Concetta Demarinis, employée privée, 18, avenue de la Porte Neuve, Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Pierre Saddi, employé privé, 29, avenue Monterey, Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Marco Sterzi, conseil économique, 18, avenue Monterey, Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte les procurations des actionnaires représentés.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Que suivant la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social souscrit, sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

II. Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1) Increasing of the capital subscribed of the company by the conversion into capital of the profit brought forward in the amount of 669,790.- (six hundred and sixty-nine thousand seven hundred and ninety Euro) to bring it from the actual amount of EUR 446,210.00 (four hundred and forty-six thousand two hundred and ten Euro) to EUR 1,116,000.00 (one million one hundred and sixteen thousand Euro).

2) Annulment of the existing 18.000 shares and issue of 558.000 new shares distributed to the shareholders in reason of 31 new shares every 2 old shares annulated

3) Attribution to the 558.000 new shares of the company of the par value of 2.00 EUR each

4) Subsequent amendment of art 5 of the by laws.

5) Any other business

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix et séparément, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée des actionnaires décide d'augmenter le capital social souscrit de la société, par incorporation des résultats reportés à concurrence d'un montant de EUR 669.790,- (six cent soixante-neuf mille sept cent quatre-vingt-dix Euro),

en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de EUR 446.210,- (quatre cent quarante-six mille deux cent dix Euro) à EUR 1.116.000,- (un million cent seize mille Euro),

sans création d'actions nouvelles mais par la seule augmentation du pair comptable des 18.000 (dix-huit mille) actions existantes jusqu'à due concurrence,

La preuve de l'existence des «résultats reportés» de la société susceptibles d'être incorporés au capital social a été rapportée au notaire instrumentant par les comptes annuels au 31 décembre 2001 dûment approuvés par l'assemblée générale annuelle du 17 mai 2002, ainsi que par une certification du conseil d'administration datée du 4 novembre 2002.

*Deuxième résolution*

L'assemblée des actionnaires décide de remplacer les 18.000 (dix-huit mille) actions sans désignation de valeur nominale, représentatives du capital social souscrit,

par 558.000 (cinq cent cinquante-huit mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euro) par action,

et d'attribuer aux actionnaires actuels, 31 (trente et une) actions nouvelles pour 1 (une) action ancienne.

*Troisième résolution*

L'assemblée des actionnaires décide, suite aux résolutions qui précèdent, de modifier l'article 5 des statuts, pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 1.116.000,- (un million cent seize mille Euro), représenté par 558.000 (cinq cent cinquante-huit mille) actions d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euro) par action.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

*Clôture*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

*Frais*

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, suite à la présente augmentation de capital, est estimé à EUR 1.732,-.

*Déclaration*

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Demarinis, J.-P. Saddi, M. Sterzi, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2002, vol. 14CS, fol. 95, case 2. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2002.

J. Delvaux.

(86494/208/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

**ACCENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 86.206.

L'an deux mille deux, le vingt-cinq octobre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ACCENT S.A., avec siège social à Luxembourg, 16 allée Marconi, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 20 février 2002, publié au Mémorial C («Mémorial») numéro 858 du 6 juin 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Geneviève Mariotti, employée privée, demeurant à Herserange (France).

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Luc Braun, diplômé ès sciences économiques, demeurant à Schrasig.

Le président déclare et demande au notaire d'acter que:

I) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

II) Il ressort de la liste de présence que tous les actionnaires de la Société détenant ensemble mille (1.000) actions sur un total mille (1.000) actions émises par la Société sont présents ou représentés, de sorte que l'intégralité du capital social de la Société est représentée à l'assemblée, de manière qu'elle est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour repris ci-dessous:

*Agenda:*

(A) Création d'un capital autorisé de 300.000,- Euros représenté par 6.000 actions sans valeur nominale avec une durée de validité de 5 années à partir de la date de l'assemblée générale extraordinaire décidant du capital social et la réservation dans le capital social autorisé d'un montant de 250.000,- Euros représenté par 5.000 actions sans valeur nominale pour l'émission d'actions en contrepartie d'apports en nature et l'acceptation de l'absence de droits préférentiels de souscription pour l'émission des actions en contrepartie d'apport en nature.

(B) Autorisation du Conseil d'Administration de la Société d'émettre des actions de la Société dans les limites du capital autorisé en contrepartie d'apports en nature par Groupe Victor d'actions de PALENTINE LIMITED, une société créée sous le droit anglais avec siège à Pembroke House, 7 Brunswick Square, Bristol, BS28PE, Grande Bretagne enregistrée sous le numéro 4478398.

(C) Modifications de l'article 3 en ajoutant les paragraphes suivants comme premier, troisième et quatrième paragraphes (les dispositions des paragraphes existants restant inchangées):

« **Article 3. 1<sup>er</sup> paragraphe.** Le capital autorisé de la société est de trois cent mille euros (300.000,- €) représenté par six mille (6.000) actions sans valeur nominale. Toute action autorisée mais non émise deviendra caduque le 25 octobre 2007.»

«**Art. 3. 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> paragraphes.** Dans les limites du capital autorisé deux cent cinquante mille euros (250.000,- €) représentés par cinq mille (5.000) actions sans valeur nominale seront réservées à l'émission d'actions en contrepartie d'apports en nature.

Le Conseil d'Administration ou des représentants dûment nommés par le Conseil pourront de temps en temps émettre des actions contre des apports en nature dans les limites du capital autorisé au moment et au termes et conditions, y compris le prix d'émission, que le Conseil ou ses représentants pourront dans leur discrétion décider et ils pourront constater ces émissions conformément à la loi.»

Après approbation de ce qui précède, l'assemblée prend les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide unanimement de créer un capital autorisé de trois cent mille euros (300.000,- €) représenté par six mille (6.000) actions sans valeur nominale ayant une durée de validité de cinq ans à partir de la date de la présente assemblée. L'assemblée décide par ailleurs de réserver dans les limites du capital autorisé un montant de deux cent cinquante mille euros (250.000,- €) représenté par cinq mille (5.000) actions sans valeur nominale pour l'émission d'actions en contrepartie d'apports en nature. L'assemblée accepte unanimement l'absence de droits préférentiels de souscription pour l'émission d'actions en contrepartie d'apports en nature.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide unanimement d'autoriser le Conseil d'Administration de la Société d'émettre des actions de la Société dans les limites du capital autorisé en contrepartie d'apports en nature par Groupe Victor d'actions de PALENTIN LIMITED, une société créée sous le droit anglais avec siège à Pembroke House, 7 Brunswick Square, Bristol, BS28PE, Grande Bretagne enregistrée sous le numéro 4478398.

*Troisième résolution*

Au vu des résolutions précédentes, l'assemblée générale décide de modifier l'article 3 des statuts de la Société tel que prévu par l'ordre du jour de la Société tel qu'indiqué ci-dessus.

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Lutgen, G. Mariotti, L. Braun, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2002, vol. 15CS, fol. 4, case 1. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2002.

P. Frieders.

(86495/212/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

---

**ACCENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 86.206.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2002.

P. Frieders.

(86496/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

---

**REGENT HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 49.907.

En date du 6 mars 2000, la convention de domiciliation conclue entre la société REGENT HOLDINGS S.A., ayant son siège social 41 avenue de la Gare à Luxembourg et le Cabinet d'Avocats René Faltz, 41 avenue de la Gare à Luxembourg, courant pour une durée indéterminée et susceptible d'être dénoncée en tout temps par chacune des parties a été révisée avec effet au 18 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour REGENT HOLDINGS S.A.*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2002, vol. 576, fol. 97, case 6. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

(86398/263/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

---

**DEUTSCHE MORGAN GRENFELL CAPITAL ITALY, Société en Commandite par Actions.**

Registered office: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.  
R. C. Luxembourg B 54.840.

In the year two thousand and two, on the twenty-eighth of October.  
Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Jean Steffen, attorney-at-law, residing in Luxembourg,  
acting by virtue of decisions of DEUTSCHE MORGAN GRENFELL DEVELOPMENT CAPITAL ITALY S.A., manager of the company, taken on October 28, 2002, copy of which decisions, after having been signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary will be annexed to this document to be filed with it to the registration authorities.

Who declared and required the notary to record that:

I) The company DEUTSCHE MORGAN GRENFELL CAPITAL ITALY or DMGCI, having its registered office in Luxembourg, 73, Côte d'Eich, was incorporated by notarial deed on May 14, 1996, published in the Mémorial C number 387 of August 12, 1996. RC Luxembourg B 54 840. The articles of incorporation have been amended several times and for the last time by deed of the undersigned notary on December 27, 2001, published in the Mémorial C, number 669 of April 30, 2002.

II) According to article 5 of the articles of incorporation, the issued and subscribed capital has been fixed at six hundred and ninety thousand seven hundred and twenty euro and eighteen cent (690,720.18 €), divided into two hundred and sixty-seven thousand seven hundred and twenty-one (267,721) shares, comprising:

(i) eighty thousand four hundred and ninety-three (80,493) Redeemable Shares having a par value of two euro and fifty-eight cent (2.58 €) each («A Shares»);

(ii) one hundred and forty-two thousand seven hundred and eighty-four (142,784) Ordinary Shares having a par value of two euro and fifty-eight cent (2.58 €) each («B Shares»);

(iii) forty-four thousand four hundred and forty-four (44,444) Shares having a par value of two euro and fifty-eight cent (2.58 €) each, allocated to the Unlimited Shareholder («C Shares»).

In addition to the issued capital, issue premiums for a total amount of eighty-four million seven hundred and twelve thousand nine hundred and forty-four euro and ninety-three cent (84,712,944.93 €) have been paid on the «A Shares».

The total of the issue premiums shall be allocated to an extraordinary reserve, which, upon a resolution of the Shareholders in General Meeting, may be distributed to the Shareholders or used by the Unlimited Shareholders of the Company to redeem the A Shares.

The Company has an authorised share capital of one million two hundred seventy nine thousand six hundred and eighty euro (1,279,680 €) divided into two hundred and fifty thousand (250,000) A Shares having a par value of two euro and fifty eight cent (2.58 €) each, one hundred and ninety six thousand (196,000) B Shares having a par value of two euro and fifty eight cent (2.58 €) each and fifty thousand (50,000) C Shares having a par value of two euro and fifty eight cent (2.58 €) each.

The Unlimited Shareholder is authorised to issue further A Shares, B Shares and C Shares with or without an issue premium so as to bring the total capital of the Company up to the total authorised share capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine and to accept subscriptions for such shares within a period such as determined by article 32 (5) of the law on commercial companies.

The period or extent of this authority may be extended by resolution of the Shareholders in General Meeting from time to time, in the manner required for amendment of these Articles.

The Unlimited Shareholder is authorised to determine the conditions attaching to any subscription for A Shares, B Shares and C Shares from time to time.

The Unlimited Shareholder is authorised to issue such A Shares, B Shares and C Shares under and during the period referred to above without the Shareholders having any preferential subscription right.

When the Unlimited Shareholder effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend article 5 in order to record the change and the Unlimited Shareholder is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

III) Pursuant to this authorization, the Unlimited Shareholder has decided to increase the capital of the Company by an amount of sixty-two thousand five hundred and fifty-four euro sixty-eight cent (62,554.68 €) so as to raise its from its present amount of six hundred and ninety thousand seven hundred and twenty euro eighteen cent (690,720.18 €) to seven hundred and fifty-three thousand two hundred and seventy-four euro eighty-six cent (753,274.86 €) by the issue of thirteen thousand and twenty-three (13,023) Redeemable Shares («A Shares») having a par value of two euro fifty-eight cent (2.58 €) each at an issue price of five hundred and thirteen euro eighty-seven cent (513.87 €) per share and of eleven thousand two hundred and twenty-three (11,223) Ordinary Shares («B Shares») having a par value of two euro fifty-eight cent (2.58 €) each and to issue one thousand eight hundred (1,800) Bonds having a par value of two euro fifty-eight cent (2.58 €) each.

The Unlimited Shareholder decided to accept the subscription of the new shares as follows:

a. Two hundred and sixteen (216) A Shares have been subscribed by Diana de Silva Bracco and fully paid in by a contribution in cash of five hundred and fifty-seven euro twenty-eight cent (557.28 €). In addition total issue premiums for an amount of one hundred and ten thousand four hundred and thirty-eight euro sixty-four cent (110,438.64 €) have been paid on the subscribed A Shares.

b. One hundred and forty-four (144) A Shares and one hundred and forty-four (144) B Shares have been subscribed by IFI SpA and fully paid in by a contribution in cash of seven hundred and forty-three euro four cent (743.04 €). In addition total issue premiums for an amount of seventy-three thousand six hundred and twenty-five euro seventy-six cent (73,625.76 €) have been paid on the subscribed A Shares.

c. Three hundred and sixty (360) A Shares and three hundred and sixty (360) B Shares have been subscribed by BANCO DI BRESCIA SpA and fully paid in by a contribution in cash of one thousand eight hundred and fifty-seven euro sixty cent (1,857.60 €). In addition total issue premiums for an amount of one hundred and eighty-four thousand sixty-four euro forty cent (184,064.40 €) have been paid on the subscribed A Shares.

d. Two hundred and eighty-eight (288) A Shares have been subscribed by Piter Ennio de Rigo and fully paid in by a contribution in cash of seven hundred and forty-three euro four cent (743.04 €). In addition total issue premiums for an amount of one hundred and forty-seven thousand two hundred and fifty-one euro fifty-two cent (147,251.52 €) have been paid on the subscribed A Shares.

e. One thousand two hundred and twenty-four (1,224) A Shares and one thousand two hundred and twenty-four (1,224) B Shares have been subscribed by DEUTSCHE BETEILIGUNGS AG and fully paid in by a contribution in cash of six thousand three hundred and fifteen euro eighty-four cent (6,315.84 €). In addition total issue premiums for an amount of six hundred and twenty-five thousand eight hundred and eighteen euro ninety-six cent (625,818.96 €) have been paid on the subscribed A Shares.

f. One thousand two hundred and twenty-four (1,224) A Shares and one thousand two hundred and twenty-four (1,224) B Shares have been subscribed by DEUTSCHE BANK SpA and fully paid in by a contribution in cash of six thousand three hundred and fifteen euro eighty-four cent (6,315.84 €). In addition total issue premiums for an amount of six hundred and twenty-five thousand eight hundred and eighteen euro ninety-six cent (625,818.96 €) have been paid on the subscribed A Shares.

g. Seventy-two (72) A Shares have been subscribed by FELIPE S.A. and fully paid in by a contribution in cash of one hundred and eighty-five euro seventy-six cent (185.76 €). In addition total issue premiums for an amount of thirty-six thousand eight hundred and twelve euro eighty-eight cent (36,812.88 €) have been paid on the subscribed A Shares.

h. Seven hundred and twenty (720) A Shares and seven hundred and twenty (720) B Shares have been subscribed by FERRERO INTERNATIONAL S.A. and fully paid in by a contribution in cash of three thousand seven hundred and fifteen euro twenty cent (3,715.20 €). In addition total issue premiums for an amount of three hundred and sixty-eight thousand one hundred and twenty-eight euro eighty cent (368,128.80 €) have been paid on the subscribed A Shares.

i. Three hundred and sixty (360) A Shares and three hundred and sixty (360) B Shares have been subscribed by FONDO RISPARMIO ITALIA AZIONARIO and fully paid in by a contribution in cash of one thousand eight hundred and fifty-seven euro sixty cent (1,857.60 €). In addition total issue premiums for an amount of one hundred and eighty-four thousand and sixty-four euro forty cent (184,064.40 €) have been paid on the subscribed A Shares.

j. One hundred and thirty-five (135) A Shares and one hundred and thirty-five (135) B Shares have been subscribed by FERSEN S.A., Luxembourg and fully paid in by a contribution in cash of six hundred and ninety-six euro sixty cent (696.60 €). In addition total issue premiums for an amount of sixty-nine thousand and twenty-four euro fifteen cent (69,024.15 €) have been paid on the subscribed A Shares.

k. One hundred and thirty-five (135) A Shares and one hundred and thirty-five (135) B Shares have been subscribed by ISCANDAR S.A., Lugano Branch and fully paid in by a contribution in cash of six hundred and ninety-six euro sixty cent (696.60 €). In addition total issue premiums for an amount of sixty-nine thousand and twenty-four euro fifteen cent (69,024.15 €) have been paid on the subscribed A Shares.

l. Forty-five (45) A Shares and forty-five (45) B Shares have been subscribed by HALL INVESTMENTS S.A., Lugano Branch and fully paid in by a contribution in cash of two hundred and thirty-two euro twenty cent (232.20 €). In addition total issue premiums for an amount of twenty-three thousand and eight euro five cent (23,008.05 €) have been paid on the subscribed A Shares.

m. Forty-five (45) A Shares and forty-five (45) B Shares have been subscribed by HANGHER FINANCE S.A., Luxembourg and fully paid in by a contribution in cash of two hundred and thirty-two euro twenty cent (232.20 €). In addition total issue premiums for an amount of twenty-three thousand and eight euro five cent (23,008.05 €) have been paid on the subscribed A Shares.

n. Three hundred and sixty (360) A Shares and three hundred and sixty (360) B Shares have been subscribed by FONDO RISPARMIO ITALIA CRESCITA and fully paid in by a contribution in cash of one thousand eight hundred and fifty-seven euro sixty cent (1,857.60 €). In addition total issue premiums for an amount of one hundred and eighty-four thousand and sixty-four euro forty cent (184,064.40 €) have been paid on the subscribed A Shares.

o. Ninety (90) A Shares have been subscribed by POTENZA CONSULTADORIA E SERVIZI Lda (A Units) and fully paid in by a contribution in cash of two hundred and thirty-two euro twenty cent (232.20 €). In addition total issue premiums for an amount of forty-six thousand and sixteen euro ten cent (46,016.10 €) have been paid on the subscribed A Shares.

o. Two hundred and sixteen (216) A Shares and two hundred and sixteen (216) B Shares have been subscribed by POTENZA CONSULTADORIA E SERVIZI Lda (B Units) and fully paid in by a contribution in cash of one thousand one hundred and fourteen euro fifty-six cent (1,114.56 €). In addition total issue premiums for an amount of one hundred and ten thousand four hundred and thirty-eight euro sixty-four cent (110,438.64 €) have been paid on the subscribed A Shares.

p. Eighteen A Shares (18) have been subscribed by GOLDENAGE FOUNDATION (A Units) and fully paid in by a contribution in cash of forty-six euro forty-four cent (46.44 €). In addition total issue premiums for an amount of nine thousand two hundred and three euro twenty-two cent (9,203.22 €) have been paid on the subscribed A Shares.

p. Seventy-two A Shares (72) and seventy-two (72) B Shares have been subscribed by GOLDENAGE FOUNDATION (B Units) and fully paid in by a contribution in cash of three hundred and seventy-one euro fifty-two cent (371.52 €). In addition total issue premiums for an amount of thirty-six thousand eight hundred and twelve euro eighty-eight cent (36,812.88 €) have been paid on the subscribed A Shares.

q. Seventy-two (72) A Shares and seventy-two (72) B Shares have been subscribed by ISA SpA and fully paid in by a contribution in cash of three hundred and seventy-one euro fifty-two cent (371.52 €). In addition total issue premiums for an amount of thirty-six thousand eight hundred and twelve euro eighty-eight cent (36,812.88 €) have been paid on the subscribed A Shares.

r. Seven hundred and twenty (720) A Shares and seven hundred and twenty (720) B Shares have been subscribed by ASSICURAZIONI GENERALI S.p.A. and fully paid in by a contribution in cash of three thousand seven hundred and fifteen euro twenty cent (3,715.20 €). In addition total issue premiums for an amount of three hundred and sixty-eight thousand one hundred and twenty-eight euro eighty cent (368,128.80 €) have been paid on the subscribed A Shares.

s. Six hundred and ninety-three (693) A Shares and six hundred and ninety-three (693) B Shares have been subscribed by KUWAIT INVESTMENT OFFICE and fully paid in by a contribution in cash of three thousand five hundred and seventy-five euro eighty-eight cent (3,575.88 €). In addition total issue premiums for an amount of three hundred and fifty-four thousand three hundred and twenty-three euro ninety-seven cent (354,323.97 €) have been paid on the subscribed A Shares.

t. Three hundred and sixty (360) A Shares and three hundred and sixty (360) B Shares have been subscribed by LEOPAR Srl and fully paid in by a contribution in cash of one thousand eight hundred and fifty-seven euro sixty cent (1,857.60 €). In addition total issue premiums for an amount of one hundred and eighty-four thousand and sixty-four euro forty cent (184,064.40 €) have been paid on the subscribed A Shares.

u. Seventy-two (72) A Shares and seventy-two (72) B Shares have been subscribed by LEONARDO SERVADIO Srl and fully paid in by a contribution in cash of three hundred and seventy-one euro fifty-two cent (371.52 €). In addition total issue premiums for an amount of thirty-six thousand eight hundred and twelve euro eighty-eight cent (36,812.88 €) have been paid on the subscribed A Shares.

v. One hundred and forty-four (144) A Shares have been subscribed by Ulderico Capucci, Mariano Marchetti, Marco Valentino Maroino and Roberto Protasoni and fully paid in by a contribution in cash of three hundred and seventy-one euro fifty-two cent (371.52 €). In addition total issue premiums for an amount of seventy-three thousand six hundred and twenty-five euro seventy-six cent (73,625.76 €) have been paid on the subscribed A Shares.

w. Three hundred and sixty (360) A Shares and three hundred and sixty (360) B Shares have been subscribed by MAYKAYA NETHERLANDS B.V. and fully paid in by a contribution in cash of one thousand eight hundred and fifty-seven euro sixty cent (1,857.60 €). In addition total issue premiums for an amount of one hundred and eighty-four thousand and sixty-four euro forty cent (184,064.40 €) have been paid on the subscribed A Shares.

x. Two hundred and eighty-eight (288) A Shares have been subscribed by Rodolfo Molo and fully paid in by a contribution in cash of seven hundred and forty-three euro four cent (743.04 €). In addition total issue premiums for an amount of one hundred and forty-seven thousand two hundred and fifty-one euro fifty-two cent (147,251.52 €) have been paid on the subscribed A Shares.

y. Eighteen (18) A Shares have been subscribed by DEUTSCHE BANK NOMINEES (JERSEY) LIMITED (A Units) and fully paid in by a contribution in cash of forty-six euro forty-four cent (46.44 €). In addition total issue premiums for an amount of nine thousand two hundred and three euro twenty-two cent (9,203.22 €) have been paid on the subscribed A Shares.

y. Three hundred and fifty-one (351) A Shares and three hundred and fifty-one (351) B Shares have been subscribed by DEUTSCHE BANK NOMINEES (JERSEY) LIMITED (B Units) and fully paid in by a contribution in cash of one thousand eight hundred and eleven euro sixteen cent (1,811.16 €). In addition total issue premiums for an amount of one hundred and seventy-nine thousand four hundred and sixty-two euro seventy-nine cent (179,462.79) have been paid on the subscribed A Shares.

z. Eighteen (18) A Shares have been subscribed by DEUTSCHE EQUITY FUNDS HOLDING (A Units) and fully paid in by a contribution in cash of forty-six euro forty-four cent (46.44 €). In addition total issue premiums for an amount of nine thousand two hundred and three euro twenty-two cent (9,203.22 €) have been paid on the subscribed A Shares.

z. Nine hundred and twenty-seven (927) A Shares and nine hundred and twenty-seven (927) B Shares have been subscribed by DEUTSCHE EQUITY FUNDS HOLDING LTD (B Units) and fully paid in by a contribution in cash of four thousand seven hundred and eighty-three euro thirty-two cent (4,783.32 €). In addition total issue premiums for an amount of four hundred and seventy-three thousand nine hundred and sixty-five euro eighty-three cent (473,965.83 €) have been paid on the subscribed A Shares.

aa. Seventy-two (72) A Shares have been subscribed by Roberto Petrini, Luciana Silvana Petrini, Amalia Petrini and Laura Petrini and fully paid in by a contribution in cash of one hundred and eighty-five euro seventy-six cent (185.76 €). In addition total issue premiums for an amount of thirty-six thousand eight hundred and twelve euro eighty-eight cent (36,812.88 €) have been paid on the subscribed A Shares.

bb. Seventy-two (72) A Shares have been subscribed by Carlo Petrini and fully paid in by a contribution in cash of one hundred and eighty-five euro seventy-six cent (185.76 €). In addition total issue premiums for an amount of thirty-six thousand eight hundred and twelve euro eighty-eight cent (36,812.88 €) have been paid on the subscribed A Shares.

cc. One hundred and eighty (180) A Shares and one hundred and eighty (180) B Shares have been subscribed by PROSPEROUSE FOUNDATION and fully paid in by a contribution in cash of nine hundred and twenty-eight euro eighty cent (928.80 €). In addition total issue premiums for an amount of ninety-two thousand and thirty-two euro twenty cent (92,032.20 €) have been paid on the subscribed A Shares.

dd. Seventy-two (72) A Shares and seventy-two (72) B Shares have been subscribed by PUNTA ALA FOUNDATION and fully paid in by a contribution in cash of three hundred and seventy-one euro fifty-two cent (371.52 €). In addition total issue premiums for an amount of thirty-six thousand eight hundred and twelve euro eighty-eight cent (36,812.88 €) have been paid on the subscribed A Shares.

ee. Three hundred and sixty (360) A Shares and three hundred and sixty (360) B Shares have been subscribed by SELVA S.A. and fully paid in by a contribution in cash of one thousand eight hundred and fifty-seven euro sixty cent (1,857.60 €). In addition total issue premiums for an amount of one hundred and eighty-four thousand and sixty-four euro forty cent (184,064.40 €) have been paid on the subscribed A Shares.

ff. One hundred and seventy-one (171) A Shares and one hundred and seventy-one (171) B Shares have been subscribed by THE OVERSEAS INVESTMENT TRUST Plc and fully paid in by a contribution in cash of eight hundred and eighty-two euro thirty-six cent (882.36 €). In addition total issue premiums for an amount of eighty-seven thousand four hundred and thirty euro fifty-nine cent (87,430.59 €) have been paid on the subscribed A Shares .

gg. One hundred and forty-four (144) A Shares and one hundred and forty-four (144) B Shares have been subscribed by VELITTA STIFTUNG and fully paid in by a contribution in cash of seven hundred and forty-three euro four cent (743.04 €). In addition total issue premiums for an amount of seventy-three thousand six hundred and twenty-five euro seventy-six cent (73,625.76 €) have been paid on the subscribed A Shares.

hh. Seventy-two (72) A Shares have been subscribed by Antonio Venturi and fully paid in by a contribution in cash of one hundred and eighty-five euro seventy-six cent (185.76 €). In addition total issue premiums for an amount of thirty-six thousand eight hundred and twelve euro eighty-eight cent (36,812.88 €) have been paid on the subscribed A Shares.

ii. Seventy-two (72) A Shares and seventy-two (72) B Shares have been subscribed by COMPAGNIA ASSICURATRICE UNIPOL SpA and fully paid in by a contribution in cash of three hundred and seventy-one euro fifty-two cent (371.52 €). In addition total issue premiums for an amount of thirty-six thousand eight hundred and twelve euro eighty-eight cent (36,812.88 €) have been paid on the subscribed A Shares.

jj. One hundred and eight (108) A Shares and one hundred and eight (108) B Shares have been subscribed by INDUSTRIE ZIGNAGO Sta MARGHERITA SpA and fully paid in by a contribution in cash of five hundred and fifty-seven euro twenty-eight cent (557.28 €). In addition total issue premiums for an amount of fifty-five thousand two hundred and nineteen euro thirty-two cent (55,219.32 €) have been paid on the subscribed A Shares.

kk. Two hundred and eighty-eight (288) A Shares have been subscribed by MIZUHO CORPORATE BANK LTD and fully paid in by a contribution in cash of seven hundred and forty-three euro four cent (743.04 €). In addition total issue premiums for an amount of one hundred and forty-seven thousand two hundred and fifty-one euro fifty-two cent (147,251.52 €) have been paid on the subscribed A Shares.

ll. One thousand three hundred and five (1.305) A Shares and one thousand three hundred and five (1.305) B Shares have been subscribed by LIMPART / ABU DHABI INVESTMENT AUTHORITY and fully paid in by a contribution in cash of six thousand seven hundred and thirty-three euro eighty cent (6,733.80 €). In addition total issue premiums for an amount of six hundred and sixty-seven thousand two hundred and thirty-three euro forty-five cent (667,233.45 €) have been paid on the subscribed A Shares.

mm. Seventy-two (72) A Shares have been subscribed by Fabrizio Motterlini, Matteo Motterlini and Marta Motterlini and fully paid in by a contribution in cash of one hundred and eighty-five euro seventy-six cent (185.76 €). In addition total issue premiums for an amount of thirty-six thousand eight hundred and twelve euro eighty-eight cent (36,812.88 €) have been paid on the subscribed A Shares.

nn. Seventy-two (72) A Shares have been subscribed by Adriano Riva and fully paid in by a contribution in cash one hundred and eighty-five euro seventy-six cent (185.76 €). In addition total issue premiums for an amount of thirty-six thousand eight hundred and twelve euro eighty-eight cent (36,812.88 €) have been paid on the subscribed A Shares.

oo. One hundred and forty-four (144) A Shares and one hundred and forty-four (144) B Shares have been subscribed by TORO ASSICURAZIONI SpA and fully paid in by a contribution in cash of seven hundred and forty-three euro four cent (743.04 €). In addition total issue premiums for an amount of seventy-three thousand six hundred and twenty-five euro seventy-six cent (73,625.76 €) have been paid on the subscribed A Shares.

pp. Seventy-two (72) A Shares and seventy-two (72) B Shares have been subscribed by Fabrizio Motterlini and fully paid in by a contribution in cash of three hundred and seventy-one euro fifty-two cent (371.52 €). In addition total issue premiums for an amount of thirty-six thousand eight hundred and twelve euro eighty-eight cent (36,812.88 €) have been paid on the subscribed A Shares.

It was noted that the total issue premiums of six million six hundred and fifty-eight thousand five hundred and twenty-nine euro sixty-seven cent (6,658,529.67 €) have been paid on the subscribed A Shares.

The amounts of sixty-two thousand five hundred and fifty-four euro sixty-eight cent (62,554.68 €) in capital and six million six hundred and fifty-eight thousand five hundred and twenty-nine euro sixty-seven cent (6,658,529.67 €) as issue premium, totalling six million seven hundred and twenty-one thousand and eighty-four euro thirty-five cent (6,721,084.35 €), paid up in cash by the subscribers are at the disposal of the company, proof of which has been given to the undersigned notary.

As a consequence of such increase of capital, the five first paragraphs of article 5 of the articles of incorporation will now read as follows:

«**Art. 5. Five first paragraphs.** The Company has an issued and subscribed capital of seven hundred and fifty-three thousand two hundred and seventy-four euro eighty-six cent (753,274.86 €), divided into two hundred and ninety-one thousand nine hundred and sixty-seven (291,967) shares, comprising:

(i) ninety-three thousand five hundred and sixteen (93,516) Redeemable Shares having a par value of two euro fifty-eight cent (2.58 €) each («A Shares»);

(ii) one hundred and fifty-four thousand and seven (154,007) Ordinary Shares having a par value of two euro fifty-eight cent (2.58 €) each («B Shares»);

(iii) forty-four thousand four hundred and forty-four (44,444) Shares having a par value of two euro fifty-eight cent (2.58 €) each, allocated to the Unlimited Shareholder («C Shares»).

In addition to the issued capital, issue premiums for a total amount of ninety-one million three hundred and seventy-one thousand four hundred and seventy-four euro sixty cent (91,371,474.60 €) have been paid on the «A Shares».

#### Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the presently stated increase of capital with issue premium are estimated at approximately 71,800.- €.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### Follows the French version:

L'an deux mille deux, le vingt-huit octobre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Maître Jean Steffen, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu de décisions de DEUTSCHE MORGAN GRENPELL DEVELOPMENT CAPITAL ITALY S.A., actionnaire commandité de la société, prises en date du 28 octobre 2002, copie de ces décisions, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

I) La société DEUTSCHE MORGAN GRENPELL CAPITAL ITALY ou DMGCI, avec siège social à Luxembourg, 73, Côte d'Eich, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 54 840, fut constituée suivant acte notarié du 14 mai 1996, publié au Mémorial C, numéro 387 du 12 août 1996. Les statuts de la société ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 27 décembre 2001, publié au Mémorial C numéro 669 du 30 avril 2002.

II) Aux termes de l'article 5 des statuts, le capital émis de la société a été porté à six cent quatre-vingt-dix mille sept cent vingt euros et dix-huit cents (690.720,18 €), divisé en deux cent soixante-sept mille sept cent vingt et une (267.721) actions, comprenant:

(i) quatre-vingt mille quatre cent quatre-vingt-treize (80.493) Actions Rachetables ayant une valeur nominale de deux euros et cinquante-huit cents (2,58 €) chacune («Actions A»);

(ii) cent quarante-deux mille sept cent quatre-vingt-quatre (142.784) Actions

Ordinaires ayant une valeur nominale de deux euros et cinquante-huit cents (2,58 €) chacune («Actions B»);

(iii) quarante-quatre mille quatre cent quarante-quatre (44.444) Actions ayant une valeur nominale de deux euros et cinquante-huit cents (2,58 €) chacune, attribuées à l'Actionnaire Commandité («Actions C»).

En plus du capital émis, des primes d'émission d'un montant total de quatre-vingt-quatre millions sept cent douze mille neuf cent quarante-quatre euros et quatre-vingt-treize cents (84.712.944,93 €) ont été payées sur les «Actions A».

Le total des primes d'émission sera alloué à une réserve extraordinaire, qui, par décision des Actionnaires prise en Assemblée Générale, pourra être distribuée aux Actionnaires ou utilisée par l'Actionnaire Commandité de la Société pour racheter les Actions A.

La Société a un capital autorisé de un million deux cent soixante-dix-neuf mille six cent quatre-vingts euros (1.279.680 €) divisé en deux cent cinquante mille (250.000) «Actions A» ayant une valeur nominale de deux euros cinquante-huit cents (2,58 €) chacune, cent quatre-vingt-seize mille (196.000) «Actions B» ayant une valeur nominale de deux euros cinquante-huit cents (2,58 €) chacune et cinquante mille (50.000) «Actions C» ayant une valeur nominale de deux euros cinquante-huit cents (2,58 €) chacune.

L'Actionnaire Commandité est autorisé à émettre des Actions A, B et C supplémentaires avec ou sans prime d'émission afin de porter le capital total de la société jusqu'au capital autorisé de la société, en une ou plusieurs fois, à sa discrétion et à accepter la souscription de telles actions pendant une période telle que déterminée à l'article 32 (5) de la loi sur les sociétés commerciales.

La durée ou l'étendue de cette autorisation peut être étendue périodiquement par décision des Actionnaires en Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des statuts.

L'Actionnaire Commandité est autorisé à déterminer les conditions de souscription des actions A, B et C.

L'Actionnaire Commandité est autorisé à émettre de telles Actions A, B et C durant la période mentionnée ci-dessus sans droit de souscription préférentiel pour les Actionnaires existants.

A la suite de chaque augmentation partielle ou totale de capital réalisée par l'Actionnaire Commandité conformément aux dispositions ci-dessus, l'Actionnaire Commandité prendra les mesures nécessaires pour modifier l'article 5 afin de constater cette modification et est autorisé à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi.

III) En exécution des pouvoirs lui conférés par les statuts, l'Actionnaire Commandité a décidé de procéder à une augmentation de capital à concurrence de soixante-deux mille cinq cent cinquante-quatre euros soixante-huit cents (62.554,68 €) pour le porter de son montant actuel de six cent quatre-vingt-dix mille sept cent vingt euros dix-huit cents (690.720,18 €) à sept cent cinquante-trois mille deux cent soixante-quatorze euros quatre-vingt-six cents (753.274,86 €) par l'émission de treize mille vingt-trois (13.023) Actions Rachetables («Actions A») ayant une valeur nominale de deux euros cinquante-huit cents (2,58 €) chacune à un prix d'émission de cinq cent treize euros quatre-vingt-sept cents (513,87 €) par action et de onze mille deux cent vingt-trois (11.223) Actions Ordinaires («Actions B») ayant une valeur nominale de deux euros cinquante-huit cents (2,58 €) chacune, et d'émettre mille huit cents (1.800) Obligations ayant une valeur nominale de deux euros cinquante-huit cents (2,58 €) chacune.

L'Actionnaire Commandité a décidé d'accepter la souscription aux actions nouvelles comme suit:

a. Deux cent seize (216) Actions A ont été souscrites par Diana de Silva Bracco et entièrement libérées moyennant versement en espèces de cinq cent cinquante-sept euros vingt-huit cents (557,28 €). En plus, des primes d'émission totalisant cent dix mille quatre cent trente-huit euros soixante-quatre cents (110.438,64 €) ont été payées pour les Actions A souscrites.

b. Cent quarante-quatre (144) Actions A et cent quarante-quatre (144) Actions B ont été souscrites par IFI SpA et entièrement libérées moyennant versement en espèces de sept cent quarante-trois euros quatre cents (743,04 €). En plus, des primes d'émission totalisant soixante-treize mille six cent vingt-cinq euros soixante-seize cents (73.625,76 €) ont été payées pour les Actions A souscrites.

c. Trois cent soixante (360) Actions A et trois cent soixante (360) Actions B ont été souscrites par BANCO DI BRES-CIA SpA et entièrement libérées moyennant versement en espèces de mille huit cent cinquante-sept euros soixante cents (1.857,60 €). En plus, des primes d'émission totalisant cent quatre-vingt-quatre mille soixante-quatre euros quarante cents (184.064,40 €) ont été payées pour les Actions A souscrites.

d. Deux cent quatre-vingt-huit (288) Actions A ont été souscrites par Piter Ennio de Rigo et entièrement libérées moyennant versement en espèces de sept cent quarante-trois euros quatre cents (743,04 €). En plus, des primes d'émission totalisant cent quarante-sept mille deux cent cinquante et un euros cinquante-deux cents (147.251,52 €) ont été payées pour les Actions A souscrites.

e. Mille deux cent vingt-quatre (1.224) Actions A et mille deux cent vingt-quatre (1.224) Actions B ont été souscrites par DEUTSCHE BETEILIGUNGS AG et entièrement libérées moyennant versement en espèces de six mille trois cent quinze euros quatre-vingt-quatre cents (6.315,84 €). En plus, des primes d'émission totalisant six cent vingt-cinq mille huit cent dix-huit euros quatre-vingt-seize cents (625.818,96 €) ont été payées pour les Actions A souscrites.

f. Mille deux cent vingt-quatre (1.224) Actions A et mille deux cent vingt-quatre (1.224) Actions B ont été souscrites par DEUTSCHE BANK SpA et entièrement libérées moyennant versement en espèces de six mille trois cent quinze euros quatre-vingt-quatre cents (6.315,84 €). En plus, des primes d'émission totalisant six cent vingt-cinq mille huit cent dix-huit euros quatre-vingt-seize cents (625.818,96 €) ont été payées pour les Actions A souscrites.

g. Soixante-douze (72) Actions A ont été souscrites par FELIPE S.A. et entièrement libérées moyennant versement en espèces de cent quatre-vingt-cinq euros soixante-seize cents (185,76 €). En plus, des primes d'émission totalisant trente-six mille huit cent douze euros quatre-vingt-huit cents (36.812,88 €) ont été payées pour les Actions A souscrites.

h. Sept cent vingt (720) Actions A et sept cent vingt (720) Actions B ont été souscrites par FERRERO INTERNATIONAL S.A. et entièrement libérées moyennant versement en espèces de trois mille sept cent quinze euros vingt cents (3.715,20 €). En plus, des primes d'émission totalisant trois cent soixante-huit mille cent vingt-huit euros quatre-vingts cents (368.128,80 €) ont été payées pour les Actions A souscrites.

i. Trois cent soixante (360) Actions A et trois cent soixante (360) Actions B ont été souscrites par FONDO RISPAR-MIO ITALIA AZIONARIO et entièrement libérées moyennant versement en espèces de mille huit cent cinquante-sept euros soixante cents (1.857,60 €). En plus, des primes d'émission totalisant cent quatre-vingt-quatre mille soixante-quatre euros quarante cents (184.064,40 €) ont été payées pour les Actions A souscrites.

j. Cent trente-cinq (135) Actions A et cent trente-cinq (135) Actions B ont été souscrites par FERSEN S.A., Luxembourg et entièrement libérées moyennant versement en espèces de six cent quatre-vingt-seize euros soixante cents (696,60 €). En plus, des primes d'émission totalisant soixante-neuf mille vingt-quatre euros quinze cents (69.024,15 €) ont été payées pour les Actions A souscrites.

k. Cent trente-cinq (135) Actions A et cent trente-cinq (135) Actions B ont été souscrites par ISCANDAR S.A., Lugano Branch et entièrement libérées moyennant versement en espèces de six cent quatre-vingt-seize euros soixante cents (696,60 €). En plus, des primes d'émission totalisant soixante-neuf mille vingt-quatre euros quinze cents (69.024,15 €) ont été payées pour les Actions A souscrites.

l. Quarante-cinq (45) Actions A et quarante-cinq (45) Actions B ont été souscrites par HALL INVESTMENTS S.A., Lugano Branch et entièrement libérées moyennant versement en espèces de deux cent trente-deux euros vingt cents (232,20 €). En plus, des primes d'émission totalisant vingt-trois mille huit euros cinq cents (23.008,05 €) ont été payées pour les Actions A souscrites.

m. Quarante-cinq (45) Actions A et quarante-cinq (45) Actions B ont été souscrites par HANGHER FINANCE S.A., Luxembourg et entièrement libérées moyennant versement en espèces de deux cent trente-deux euros vingt cents (232,20 €). En plus, des primes d'émission totalisant vingt-trois mille huit euros cinq cents (23.008,05 €) ont été payées pour les Actions A souscrites.

n. Trois cent soixante (360) Actions A et trois cent soixante (360) Actions B ont été souscrites par FONDO RIS- PARMIO ITALIA CRESCITA et entièrement libérées moyennant versement en espèces de mille huit cent cinquante-sept euros soixante cents (1.857,60 €). En plus, des primes d'émission totalisant cent quatre-vingt-quatre mille soixante-quatre euros quarante cents (184.064,40 €) ont été payées pour les Actions A souscrites.

o. Quatre-vingt-dix (90) Actions A ont été souscrites par POTENZA CONSULTADORIA E SERVICOS Lda (A Units) et entièrement libérées moyennant versement en espèces de deux cent trente-deux euros vingt cents (232,20 €). En plus, des primes d'émission totalisant quarante-six mille seize euros dix cents (46.016,10 €) ont été payées pour les Actions A souscrites.

o. Deux cent seize (216) Actions A et deux cent seize (216) Actions B ont été souscrites par POTENZA CONSULTADORIA E SERVICOS Lda (B Units) et entièrement libérées moyennant versement en espèces de mille cent quatorze euros cinquante-six cents (1.114,56 €). En plus, des primes d'émission totalisant cent dix mille quatre cent trente-huit euros soixante-quatre cents (110.438,64 €) ont été payées pour les Actions A souscrites.

p. Dix-huit (18) Actions A ont été souscrites par GOLDENAGE FOUNDATION (A Units) et entièrement libérées moyennant versement en espèces de quarante-six euros quarante-quatre cents (46,44 €). En plus, des primes d'émission totalisant neuf mille deux cent trois euros vingt-deux cents (9.203,22 €) ont été payées pour les Actions A souscrites.

p. Soixante-douze (72) Actions A et soixante-douze (72) Actions B ont été souscrites par GOLDENAGE FOUNDATION (B Units) et entièrement libérées moyennant versement en espèces de trois cent soixante-et-onze euros cinquante-deux cents (371,52 €). En plus, des primes d'émission totalisant trente-six mille huit cent douze euros quatre-vingt-huit cents (36.812,88 €) ont été payées pour les Actions A souscrites.

q. Soixante-douze (72) Actions A et soixante-douze (72) Actions B ont été souscrites par ISA SpA et entièrement libérées moyennant versement en espèces de trois cent soixante-et-onze euros cinquante-deux cents (371,52 €). En plus, des primes d'émission totalisant trente-six mille huit cent douze euros quatre-vingt-huit cents (36.812,88 €) ont été payées pour les Actions A souscrites.

r. Sept cent vingt (720) Actions A et sept cent vingt (720) Actions B ont été souscrites par ASSICURAZIONI GENERALI S.p.A. et entièrement libérées moyennant versement en espèces de trois mille sept cent quinze euros vingt cents (3.715,20 €). En plus, des primes d'émission totalisant trois cent soixante-huit mille cent vingt-huit euros quatre-vingts cents (368.128,80 €) ont été payées pour les Actions A souscrites.

s. Six cent quatre-vingt-treize (693) Actions A et six cent quatre-vingt-treize (693) Actions B ont été souscrites par KUWAIT INVESTMENT OFFICE et entièrement libérées moyennant versement en espèces de trois mille cinq cent soixante-quinze euros quatre-vingt-huit cents (3.575,88 €). En plus, des primes d'émission totalisant trois cent cinquante-quatre mille trois cent vingt-trois euros quatre-vingt-dix-sept cents (354.323,97 €) ont été payées pour les Actions A souscrites.

t. Trois cent soixante (360) Actions A et trois cent soixante (360) Actions B ont été souscrites par LEOPAR Srl et entièrement libérées moyennant versement en espèces de mille huit cent cinquante-sept euros soixante cents (1.857,60 €). En plus, des primes d'émission totalisant cent quatre-vingt-quatre mille soixante-quatre euros quarante cents (184.064,40 €) ont été payées pour les Actions A souscrites.

u. Soixante-douze (72) Actions A et soixante-douze (72) Actions B ont été souscrites par LEONARDO SERVADIO Srl et entièrement libérées moyennant versement en espèces de trois cent soixante-et-onze euros cinquante-deux cents (371,52 €). En plus, des primes d'émission totalisant trente-six mille huit cent douze euros quatre-vingt-huit cents (36.812,88 €) ont été payées pour les Actions A souscrites.

v. Cent quarante-quatre (144) Actions A ont été souscrites par Ulderico Capucci, Mariano Marchetti, Marco Valentino Maroino et Roberto Protasoni et entièrement libérées moyennant versement en espèces de trois cent soixante-et-onze euros cinquante-deux cents (371,52 €). En plus, des primes d'émission totalisant soixante-treize mille six cent vingt-cinq euros soixante-seize cents (73.625,76 €) ont été payées pour les Actions A souscrites.

w. Trois cent soixante (360) Actions A et trois cent soixante (360) Actions B ont été souscrites par MAYKAYA NETHERLANDS B.V. et entièrement libérées moyennant versement en espèces de mille huit cent cinquante-sept euros soixante cents (1.857,60 €). En plus, des primes d'émission totalisant cent quatre-vingt-quatre mille soixante-quatre euros quarante cents (184.064,40 €) ont été payées pour les Actions A souscrites.

x. Deux cent quatre-vingt-huit (288) Actions A ont été souscrites par Rodolfo Molo et entièrement libérées moyennant versement en espèces de sept cent quarante-trois euros quatre cents (743,04 €). En plus, des primes d'émission totalisant cent quarante-sept mille deux cent cinquante et un euros cinquante-deux cents (147.251,52 €) ont été payées pour les Actions A souscrites.

y. Dix-huit (18) Actions A ont été souscrites par DEUTSCHE BANK NOMINEES (JERSEY) LIMITED (A Units) et entièrement libérées moyennant versement en espèces de quarante-six euros quarante-quatre cents (46,44 €). En plus, des primes d'émission totalisant neuf mille deux cent trois euros vingt-deux cents (9.203,22 €) ont été payées pour les Actions A souscrites.

y. Trois cent cinquante et une (351) Actions A et trois cent cinquante et une (351) Actions B ont été souscrites par DEUTSCHE BANK NOMINEES (JERSEY) LIMITED (B Units) et entièrement libérées moyennant versement en espèces de mille huit cent onze euros seize cents (1.811,16 €). En plus, des primes d'émission totalisant cent soixante-dix-neuf mille quatre cent soixante-deux euros soixante-dix-neuf cents (179.462,79 €) ont été payées pour les Actions A souscrites.

z. Dix-huit (18) Actions A ont été souscrites par DEUTSCHE EQUITY FUNDS HOLDING (A Units) et entièrement libérées moyennant versement en espèces de quarante-six euros quarante-quatre cents (46,44 €). En plus, des primes d'émission totalisant neuf mille deux cent trois euros vingt-deux cents (9.203,22 €) ont été payées pour les Actions A souscrites.

z. Neuf cent vingt-sept (927) Actions A et neuf cent vingt-sept (927) Actions B ont été souscrites par DEUTSCHE EQUITY FUNDS HOLDING LTD (B Units) et entièrement libérées moyennant versement en espèces de quatre mille sept cent quatre-vingt-trois euros trente-deux cents (4.783,32 €). En plus, des primes d'émission totalisant quatre cent soixante-treize mille neuf cent soixante-cinq euros quatre-vingt-trois cents (473.965,83 €) ont été payées pour les Actions A souscrites.

aa. Soixante-douze (72) Actions A ont été souscrites par Roberto Petrini, Luciana Silvana Petrini, Amalia Petrini et Laura Petrini et entièrement libérées moyennant versement en espèces de cent quatre-vingt-cinq euros soixante-seize cents (185,76 €). En plus, des primes d'émission totalisant trente-six mille huit cent douze euros quatre-vingt-huit cents (36.812,88 €) ont été payées pour les Actions A souscrites.

bb. Soixante-douze (72) Actions A ont été souscrites par Carlo Petrini et entièrement libérées moyennant versement en espèces de cent quatre-vingt-cinq euros soixante-seize cents (185,76 €). En plus, des primes d'émission totalisant trente-six mille huit cent douze euros quatre-vingt-huit cents (36.812,88 €) ont été payées pour les Actions A souscrites.

cc. Cent quatre-vingt (180) Actions A et cent quatre-vingt (180) Actions B ont été souscrites par PROSPEROUSE FOUNDATION et entièrement libérées moyennant versement en espèces de neuf cent vingt-huit euros quatre-vingts cents (928,80 €). En plus, des primes d'émission totalisant quatre-vingt-douze mille trente-deux euros vingt cents (92.032,20 €) ont été payées pour les Actions A souscrites.

dd. Soixante-douze (72) Actions A et soixante-douze (72) Actions B ont été souscrites par PUNTA ALA FOUNDATION et entièrement libérées moyennant versement en espèces de trois cent soixante-et-onze euros cinquante-deux cents (371,52 €). En plus, des primes d'émission totalisant trente-six mille huit cent douze euros quatre-vingt-huit cents (36.812,88 €) ont été payées pour les Actions A souscrites.

ee. Trois cent soixante (360) Actions A et trois cent soixante (360) Actions B ont été souscrites par SELVA S.A. et entièrement libérées moyennant versement en espèces de mille huit cent cinquante-sept euros soixante cents (1.857,60 €). En plus, des primes d'émission totalisant cent quatre-vingt-quatre mille soixante-quatre euros quarante cents (184.064,40 €) ont été payées pour les Actions A souscrites.

ff. Cent soixante-et-onze (171) Actions A et cent soixante-et-onze (171) Actions B ont été souscrites par THE OVERSEAS INVESTMENT TRUST Plc et entièrement libérées moyennant versement en espèces de huit cent quatre-vingt-deux euros trente-six cents (882,36 €). En plus, des primes d'émission totalisant quatre-vingt-sept mille quatre cent trente euros cinquante-neuf cents (87.430,59 €) ont été payées pour les Actions A souscrites.

gg. Cent quarante-quatre (144) Actions A et cent quarante-quatre (144) Actions B ont été souscrites par VELITTA STIFTUNG et entièrement libérées moyennant versement en espèces de sept cent quarante-trois euros quatre cents (743,04 €). En plus, des primes d'émission totalisant soixante-treize mille six cent vingt-cinq euros soixante-seize cents (73.625,76 €) ont été payées pour les Actions A souscrites.

hh. Soixante-douze (72) Actions A ont été souscrites par Antonio Venturi et entièrement libérées moyennant versement en espèces de cent quatre-vingt-cinq euros soixante-seize cents (185,76 €). En plus, des primes d'émission totalisant trente-six mille huit cent douze euros quatre-vingt-huit cents (36.812,88 €) ont été payées pour les Actions A souscrites.

ii. Soixante-douze (72) Actions A et soixante-douze (72) Actions B ont été souscrites par COMPAGNIA ASSICURATRICE UNIPOL SpA et entièrement libérées moyennant versement en espèces de trois cent soixante-et-onze euros cinquante-deux cents (371,52 €). En plus, des primes d'émission totalisant trente-six mille huit cent douze euros quatre-vingt-huit cents (36.812,88 €) ont été payées pour les Actions A souscrites.

jj. Cent huit (108) Actions A et cent huit (108) Actions B ont été souscrites par INDUSTRIE ZIGNAGO Sta MARGHERITA SpA et entièrement libérées moyennant versement en espèces de cinq cent cinquante-sept euros vingt-huit cents (557,28 €). En plus, des primes d'émission totalisant cinquante-cinq mille deux cent dix-neuf euros trente-deux cents (55.219,32 €) ont été payées pour les Actions A souscrites.

kk. Deux cent quatre-vingt-huit (288) Actions A ont été souscrites par MIZUHO CORPORATE BANK LTD et entièrement libérées moyennant versement en espèces de sept cent quarante-trois euros quatre cents (743,04 €). En plus, des primes d'émission totalisant cent quarante-sept mille deux cent cinquante et un euros cinquante-deux cents (147.251,52 €) ont été payées pour les Actions A souscrites.

ll. Mille trois cent cinq (1.305) Actions A et mille trois cent cinq (1.305) Actions B ont été souscrites par LIMPART / ABU DHABI INVESTMENT AUTHORITY et entièrement libérées moyennant versement en espèces de six mille sept cent trente-trois euros quatre-vingts cents (6.733,80 €). En plus, des primes d'émission totalisant six cent soixante-sept mille deux cent trente-trois euros quarante-cinq cents (667.233,45 €) ont été payées pour les Actions A souscrites.

mm. Soixante-douze (72) Actions A ont été souscrites par Fabrizio Motterlini, Matteo Motterlini et Marta Motterlini et entièrement libérées moyennant versement en espèces de cent quatre-vingt-cinq euros soixante-seize cents (185,76 €). En plus, des primes d'émission totalisant trente-six mille huit cent douze euros quatre-vingt-huit cents (36.812,88 €) ont été payées pour les Actions A souscrites.

nn. Soixante-douze (72) Actions A ont été souscrites par Adriano Riva et entièrement libérées moyennant versement en espèces de cent quatre-vingt-cinq euros soixante-seize cents (185,76 €). En plus, des primes d'émission totalisant trente-six mille huit cent douze euros quatre-vingt-huit cents (36.812,88 €) ont été payées pour les Actions A souscrites.

oo. Cent quarante-quatre (144) Actions A et cent quarante-quatre (144) Actions B ont été souscrites par TORO ASSICURAZIONI SpA et entièrement libérées moyennant versement en espèces de sept cent quarante-trois euros quatre cents (743,04 €). En plus, des primes d'émission totalisant soixante-treize mille six cent vingt-cinq euros soixante-seize cents (73.625,76 €) ont été payées pour les Actions A souscrites.

pp. Soixante-douze (72) Actions A et soixante-douze (72) Actions B ont été souscrites par Fabrizio Motterlini et entièrement libérées moyennant versement en espèces de trois cent soixante-et-onze euros cinquante-deux cents (371,52 €). En plus, des primes d'émission totalisant trente-six mille huit cent douze euros quatre-vingt-huit cents (36.812,88 €) ont été payées pour les Actions A souscrites.

Il a été constaté que des primes d'émission totalisant six millions six cent cinquante-huit mille cinq cent vingt-neuf euros soixante-sept cents (6.658.529,67 €) ont été payées pour les Actions A souscrites.

Les montants de soixante-deux mille cinq cent cinquante-quatre euros soixante-huit cents (62.554,68 €) en capital et six millions six cent cinquante-huit mille cinq cent vingt-neuf euros soixante-sept cents (6.658.529,67 €) en primes d'émission, totalisant six millions sept cent vingt et un mille quatre-vingt-quatre euros trente-cinq cents (6.721.084,35 €), libérés en espèces par les souscripteurs, sont à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

A la suite de cette augmentation de capital, les cinq premiers alinéas de l'article 5 des statuts auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Cinq premiers alinéas.** La société a un capital émis de sept cent cinquante-trois mille deux cent soixante-quatorze euros quatre-vingt-six cents (753.274,86 €), divisé en deux cent quatre-vingt-onze mille neuf cent soixante-sept (291.967) actions, comprenant:

(i) quatre-vingt-treize mille cinq cent seize (93.516) Actions Rachetables ayant une valeur nominale de deux euros cinquante-huit cents (2,58 €) chacune («Actions A»);

(ii) cent cinquante-quatre mille et sept (154.007) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale de deux euros cinquante-huit cents (2,58 €) chacune («Actions B»);

(iii) quarante-quatre mille quatre cent quarante-quatre (44.444) Actions ayant une valeur nominale de deux euros cinquante-huit cents (2,58 €) chacune, attribuées à l'Actionnaire Commandité («Actions C »).

En plus du capital émis, des primes d'émission d'un montant total de quatre-vingt-onze millions trois cent soixante-et-onze mille quatre cent soixante-quatorze euros soixante cents (91.371.474,60 €) ont été payées sur les «Actions A».

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces, qui incombent à la société à la suite de l'augmentation de capital avec prime d'émission qui précède, sont estimés à environ 71.800,- €.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Steffen, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2002, vol. 136S, fol. 90, case 1. – Reçu 67.210,84 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2002.

P. Frieders.

(86497/212/557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

**DEUTSCHE MORGAN GRENFELL CAPITAL ITALY, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 54.840.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2002.

P. Frieders.

(86498/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

**BUREAU ECONOMIQUE DE GESTION ET HOLDING INTERNATIONAL S.A.B.E.G.H.I.N.,**

**Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R. C. Luxembourg B 15.543.

Société anonyme holding constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Mersch, en date du 18 novembre 1977, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C n° 12 du 20 janvier 1978; actes modificatifs reçus par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 8 mai 1990, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C n° 102 du 5 mars 1991 et en date du 22 avril 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 542 du 15 juillet 1999.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2002, vol. 577, fol. 10, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2002.

S.A.B.E.G.H.I.N., Société Anonyme Holding

Signature

(86363/546/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

**SWISSPORT CARGO SERVICES LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme,  
(anc. CARGO SERVICES LUXEMBOURG S.A., en abrégé CSLux).**

Registered office: Niederanven, Luxembourg Airport, Cargo Center Ouest.  
R. C. Luxembourg B 70.162.

In the year two thousand and two, on the twenty-eighth of October.  
Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of CARGO SERVICES LUXEMBOURG S.A., in short form CSLux, a société anonyme having its registered office at Cargo Center Ouest, Luxembourg Airport, Niederanven, RC Luxembourg B number 70 162, incorporated under the denomination of CARGO CENTER LUXEMBOURG S.A. by deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, on May 18, 1999, published in the Mémorial C number 625 of August 19, 1999. The Articles of incorporation have been amended by deed of the same notary Jean Seckler on December 10, 1999, published in the Mémorial C number 200 of March 10, 2000.

The meeting was presided by Mr Othmar A. Widmer, project manager, residing in Emmenbruecke (Switzerland), who appointed as secretary Mrs. Corinne Philippe, lawyer, residing in Dippach.

The meeting elected as scrutineer Mr Julien Dif, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

l) The agenda of the meeting is the following:

1. Change of the name of the company into SWISSPORT CARGO SERVICES LUXEMBOURG S.A. and subsequent amendment of Article 1 of the articles of incorporation.

2. Amendment of Article 4 paragraph 1 of the articles of incorporation to be worded as follows:

«The Company has for its object any services related to cargo handling, the assistance to passengers, the transportation of mail and any other services at the Luxembourg Airport and elsewhere for which the Company has received an authorization from the competent authorities.»

3. Creation of an authorized capital of an amount of five million euro (5,000,000.- €) represented by fifty thousand (50.000) shares of a value of one hundred euro (100.- €) each and renouncement by each of the current shareholders to the establishment of the special report provided for by article 32-3 (5) of the law on commercial companies in relation to the authorized capital.

4. Subsequent amendment of Article 5 of the articles of incorporation by inserting the following text after paragraph 1 of said article:

«The Company shall have an authorized capital of 5,000,000.- € (five million euro) represented by 50.000 (fifty thousand) shares of a value of 100 (one hundred euro) each.

The Board of Directors is hereby authorized to grant options to subscribe for shares and to issue further shares with or without issuance premium so as to bring the total capital of the Company up to the total authorized capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine and to accept subscriptions for such shares within a period of five years as from the publication of the notarial deed of October 28, 2002.

The period or extent of this authority may be extended by resolution of the shareholders from time to time, in the manner required for amendment of these Articles.

The Board of Directors is authorized to determine the conditions attaching to any subscription for shares and may from time to time resolve to effect such whole or partial increase by the issue of shares upon the conversion of any net profit of the Company into capital.

The Board of Directors is authorized to issue such shares under and during the period referenced to in paragraph 3 of this Article without the shareholders having any preferential subscription right.

When the Board of Directors effects a whole or partial increase in capital in terms of the above resolutions, it shall be obliged to take steps to amend this Article in order to record the change and the Board is authorized to take or authorize the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

The authorized or issued capital may be increased or reduced by resolution of the shareholders deliberating in the manner required for amendments to the Articles.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.'

5. Suppression of paragraphs 2 to 8 of Article 5 of the articles of incorporation.

6. Insertion of a new Article 6 to be worded as follows:

«The shares of the Company are in registered or bearer form, at the shareholder's option, unless otherwise provided by law.

A register of shares is held at the registered office of the Company, at the disposition of all shareholders. Such register will contain the information laid out in article 39 of the law of August 10, 1915 relating to commercial companies, as amended. The property of the registered shares is evidenced by way of registration of the owner of the shares on the register. Certificates evidencing registration will be delivered and signed by two directors. The Company may issue certificates relating to bearer shares. Such certificates will be signed by two directors.

There may only be one owner for each share. If the property of a share is joint, the persons claiming a right over such share should designate an attorney who will represent the share vis-à-vis the Company. The Company will have the right to suspend the exercise of all rights attached to the share until one person has been designated as the sole owner of such share.

The Company may resolve to issue fractions of registered shares. Such fractions will not confer any voting right to the holder of said fraction, but will allow him to participate in the distribution of dividends, if any, and in the liquidation distribution of the Company in proportion to its participation in the capital.»

7. Subsequent renumbering of the Articles of the articles of incorporation.

8. Amendment of paragraph 1 of former Article 6 to be worded as follows:

«The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least 3 members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the General Meeting of Shareholders which may at any time remove them.»

9. Suppression of the second sentence of the first paragraph of former Article 7.

10. Replacement of paragraphs 3 to 6 of former Article 7 by the following:

«Written notice of any meeting of the Board of Directors will be given to all directors at least 24 hours before the date scheduled for the meeting, except in emergency cases, in which case the nature and the reasons of the emergency will be laid out in the convening notice. Such convening notice may be waived following the agreement of each director in writing or by telegram, cable, e-mail, teletype or any other similar means of communication. A special convening notice will not be necessary for a meeting of the Board of Directors held in a place and at a time determined in a resolution previously adopted by the Board of Directors.

The Board may only validly deliberate and vote if a majority of its members is present or represented.

Any director may be represented at any meeting of the Board of Directors by designating in writing by way of telegram, e-mail, teletype or any similar means of communication another director as its lawful attorney-in-fact. One director may represent several directors.

Any director may attend a meeting of the Board of Directors by way of a conference call or other similar means of communication, provided that all persons attending such meeting be in a position to hear each other. The attendance of a meeting by way of such means equals to an attendance in person. Any director who participates in such meeting shall ratify his vote by signing one copy of the minutes of the meeting.

Resolutions taken in writing, approved and signed by all directors will have the same effect as resolutions voted in a meeting of the Board of Directors. Such signatures may appear on a single document or multiple documents of an identical resolution and may be evidenced by letter, fax, e-mail or similar means of communications.»

11. Amendment of former Article 8 as follows:

«Any decision of the Board shall be taken at the majority of the votes cast. In case the votes for or against a resolution are equal, the person presiding the meeting has a casting vote.»

12. Replacement in former Article 11 of the reference to «managers» or «manager» by a reference to «managing directors» or «managing director».

13. Amendment of former Article 12 to be worded as follows:

«The Company shall be bound towards third parties for any matters outside the scope of the daily management by the joint signatures of two directors or the joint signature of two representatives of the Board, either natural person or legal entity, which must not necessarily be members of the Board of Directors, within the limits of the powers granted to them by the Board of Directors. The sole signature of the managing director shall nevertheless be sufficient to validly represent the Company for the daily management of the Company.»

14. Amendment of former Article 14 by adding a new sentence worded as follows:

«Any shareholder may be represented at any General Meeting of Shareholders by a proxyholder, shareholder or not, and which may be a director of the Company, by granting him a written power.»

15. Decision to fix the annual general meeting of shareholders as of 2003 on the last Wednesday of April at 11.30 a.m. and subsequent amendment of former Article 15 of the articles of incorporation.

16. Amendment of the first paragraph of former Article 18 of the articles of incorporation by deleting the last sentence.

17. Deletion of paragraph 2 of former Article 19.

18. Deletion in paragraph 1 of former Article 20 of «which means at the unanimity of the shareholders».

19. Replacement of paragraph 2 of former Article 21 by following wording:

«The present articles of incorporation may be amended by a General Meeting of Shareholders deliberating in accordance with the quorum and majority requirements laid out in the law of August 10, 1915 relating to commercial companies, as amended.»

II) The shareholders present or represented, the proxies of the shareholders represented and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list having been signed by the shareholders present, the proxyholders representing the shareholders, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall stay affixed to these minutes with which it will be registered.

The proxies given by the represented shareholders, after having been initialled *ne varietur* by the members of the board of the meeting and

the undersigned notary shall stay affixed in the same manner to these minutes.

III) It appears from the attendance list that all the twenty-two thousand (22.000) shares representing the whole share capital of two million two hundred thousand euro (2,200,000.- €) are represented at the present extraordinary general meeting.

IV) The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed before the meeting.

V) After this had been set forth by the chairman and acknowledged by

the members of the board of the meeting, the meeting proceeded to the agenda.

The meeting having considered the agenda, the chairman submitted to the vote of the members of the meeting the following resolutions which were taken unanimously:

*First resolution*

The general meeting resolves to change the name of the company into SWISSPORT CARGO SERVICES LUXEMBOURG S.A. and to amend subsequently Article 1 of the articles of incorporation which will now read as follows:

« **Art. 1.** There exists a limited company (société anonyme) under the name of SWISSPORT CARGO SERVICES LUXEMBOURG S.A.

*Second resolution*

The general meeting resolves to amend Article 4 paragraph 1 of the articles of incorporation to be worded as follows:

« **Art. 4. Paragraph 1.** The Company has for its object any services related to cargo handling, the assistance to passengers, the transportation of mail and any other services at the Luxembourg Airport and elsewhere for which the Company has received an authorization from the competent authorities.»

*Third resolution*

The general meeting resolves to create an authorized capital of an amount of five million euro (5,000,000.-€) represented by fifty thousand (50.000) shares of a value of one hundred euro (100.- €) each.

Each of the current shareholders renounces to the establishment of the special report provided for by article 32-3 (5) of the law on commercial companies in relation to the authorized capital.

*Fourth resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the general meeting resolves to amend Article 5 of the articles of incorporation by inserting the following text after paragraph 1 of said article:

« **Art. 5. Paragraphs 2 to 9.** The Company shall have an authorized capital of 5,000,000.- € (five million euro) represented by 50.000 (fifty thousand) shares of a value of 100.- € (one hundred euro) each.

The Board of Directors is hereby authorized to grant options to subscribe for shares and to issue further shares with or without issuance premium so as to bring the total capital of the Company up to the total authorized capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine and to accept subscriptions for such shares within a period of five years as from the publication of the notarial deed of October 28, 2002.

The period or extent of this authority may be extended by resolution of the shareholders from time to time, in the manner required for amendment of these Articles.

The Board of Directors is authorized to determine the conditions attaching to any subscription for shares and may from time to time resolve to effect such whole or partial increase by the issue of shares upon the conversion of any net profit of the Company into capital.

The Board of Directors is authorized to issue such shares under and during the period referenced to in paragraph 3 of this Article without the shareholders having any preferential subscription right.

When the Board of Directors effects a whole or partial increase in capital in terms of the above resolutions, it shall be obliged to take steps to amend this Article in order to record the change and the Board is authorized to take or authorize the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

The authorized or issued capital may be increased or reduced by resolution of the shareholders deliberating in the manner required for amendments to the Articles.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.»

*Fifth resolution*

The general meeting resolves to suppress paragraphs 2 to 8 of Article 5 of the articles of incorporation.

*Sixth resolution*

The general meeting resolves to insert a new Article 6 to be worded as follows:

«**Art. 6.** The shares of the Company are in registered or bearer form, at the shareholder's option, unless otherwise provided by law.

A register of shares is held at the registered office of the Company, at the disposition of all shareholders. Such register will contain the information laid out in article 39 of the law of August 10, 1915 relating to commercial companies, as amended. The property of the registered shares is evidenced by way of registration of the owner of the shares on the register. Certificates evidencing registration will be delivered and signed by two directors. The Company may issue certificates relating to bearer shares. Such certificates will be signed by two directors.

There may only be one owner for each share. If the property of a share is joint, the persons claiming a right over such share should designate an attorney who will represent the share vis-à-vis the Company. The Company will have the right to suspend the exercise of all rights attached to the share until one person has been designated as the sole owner of such share.

The Company may resolve to issue fractions of registered shares. Such fractions will not confer any voting right to the holder of said fraction, but will allow him to participate in the distribution of dividends, if any, and in the liquidation distribution of the Company in proportion to its participation in the capital.»

*Seventh resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the general meeting resolves to renumber the Articles of the articles of incorporation.

*Eighth resolution*

The general meeting resolves to amend paragraph 1 of former Article 6 to be worded as follows:

«former **Art. 6. Paragraph 1.** The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least 3 members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the General Meeting of Shareholders which may at any time remove them.»

*Ninth resolution*

The general meeting resolves to suppress the second sentence of the first paragraph of former Article 7.

*Tenth resolution*

The general meeting resolves to replace paragraphs 3 to 6 of former Article 7 by the following:

« former **Art. 7. Paragraphs 3 to 6.** Written notice of any meeting of the Board of Directors will be given to all directors at least 24 hours before the date scheduled for the meeting, except in emergency cases, in which case the nature and the reasons of the emergency will be laid out in the convening notice. Such convening notice may be waived following the agreement of each director in writing or by telegram, cable, e-mail, telecopy or any other similar means of communication. A special convening notice will not be necessary for a meeting of the Board of Directors held in a place and at a time determined in a resolution previously adopted by the Board of Directors.

The Board may only validly deliberate and vote if a majority of its members is present or represented.

Any director may be represented at any meeting of the Board of Directors by designating in writing by way of telegram, e-mail, telecopy or any similar means of communication another director as its lawful attorney-in-fact. One director may represent several directors.

Any director may attend a meeting of the Board of Directors by way of a conference call or other similar means of communication, provided that all persons attending such meeting be in a position to hear each other. The attendance of a meeting by way of such means equals to an attendance in person. Any director who participates in such meeting shall ratify his vote by signing one copy of the minutes of the meeting.

Resolutions taken in writing, approved and signed by all directors will have the same effect as resolutions voted in a meeting of the Board of Directors. Such signatures may appear on a single document or multiple documents of an identical resolution and may be evidenced by letter, fax, e-mail or similar means of communications.»

*Eleventh resolution*

The general meeting resolves to amend former Article 8 as follows:

« former **Art. 8.** Any decision of the Board shall be taken at the majority of the votes cast. In case the votes for or against a resolution are equal, the person presiding the meeting has a casting vote.»

*Twelfth resolution*

The general meeting resolves to replace in former Article 11 the reference to «managers» or «manager» by a reference to «managing directors» or «managing director».

*Thirteenth resolution*

The general meeting resolves to amend former Article 12 to be worded as follows:

« former **Art. 12.** The Company shall be bound towards third parties for any matters outside the scope of the daily management by the joint signatures of two directors or the joint signature of two representatives of the Board, either natural person or legal entity, which must not necessarily be members of the Board of Directors, within the limits of the powers granted to them by the Board of Directors. The sole signature of the managing director shall nevertheless be sufficient to validly represent the Company for the daily management of the Company.»

*Fourteenth resolution*

The general meeting resolves to amend former Article 14 by adding a new sentence worded as follows:

«former **Art. 14. Last sentence.** Any shareholder may be represented at any General Meeting of Shareholders by a proxyholder, shareholder or not, and which may be a director of the Company, by granting him a written power.»

*Fifteenth resolution*

The general meeting decides to fix the annual general meeting of shareholders as of 2003 on the last Wednesday of April at 11.30 a.m. and to amend subsequently former Article 15 of the articles of incorporation as follows:

« former **Art. 15. Paragraph 1.** The annual General Meeting of the Shareholders shall be held at the registered office of the Company, or at the place specified in the notice of meeting, on the last Wednesday of April at 11.30 a.m.»

*Sixteenth resolution*

The general meeting resolves to amend the first paragraph of former Article 18 of the articles of incorporation by deleting the last sentence.

*Seventeenth resolution*

The general meeting resolves to delete paragraph 2 of former Article 19.

*Eighteenth resolution*

The general meeting resolves to delete in paragraph 1 of former Article 20 «which means at the unanimity of the shareholders».

*Nineteenth resolution*

The general meeting resolves to replace paragraph 2 of former Article 21 by the following wording:

« former **Art. 21. Paragraph 2.** The present articles of incorporation may be amended by a General Meeting of Shareholders deliberating in accordance with the quorum and majority requirements laid out in the law of August 10, 1915 relating to commercial companies, as amended.»

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present original deed.

**Follows the French version:**

L'an deux mille deux, le vingt-huit octobre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société CARGO SERVICES LUXEMBOURG S.A. , en abrégé CSLux, société anonyme ayant son siège social à Cargo Center Ouest, Luxembourg Airport, Niederanven, R.C. Luxembourg B numéro 70 162, constituée sous la dénomination de CARGO CENTER LUXEMBOURG S.A. suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 18 mai 1999, publié au Mémorial C numéro 625 du 19 août 1999. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire Jean Seckler, en date du 10 décembre 1999, publié au Mémorial C numéro 200 du 10 mars 2000.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Othmar A. Widmer, project manager, demeurant à Emmenbruecke (Suisse),

qui désigne comme secrétaire Madame Corinne Philippe, juriste, demeurant à Dippach.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Julien Dif, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, le président expose et prie le notaire d'acter:

l) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification du nom de la société en SWISSPORT CARGO SERVICES LUXEMBOURG S.A. et modification subséquente de l'article 1 des statuts.

2. Modification du premier paragraphe de l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la prestation de services d'assistance cargo en escale, d'assistance aux passagers, de transport de courrier et tout autre service à l'Aéroport de Luxembourg et ailleurs pour lequel elle est agréée par les autorités compétentes.»

3. Création d'un capital autorisé d'un montant de cinq millions d'euros (5.000.000,- €) représenté par cinquante mille (50.000) actions d'une valeur de cent euros (100,- €) chacune et renonciation par chacun des actionnaires actuels à l'établissement du rapport spécial prévu par l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales relatif au capital autorisé.

4. Modification subséquente de l'article 5 des statuts par insertion du texte suivant après le paragraphe un dudit article:

«La société a un capital autorisé de 5.000.000.- € (cinq millions d'euros) représenté par 50.000 (cinquante mille) actions de 100.- € (cent euros) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à accorder des options à souscrire des actions et à émettre des actions supplémentaires avec ou sans prime d'émission afin de porter le capital total de la société jusqu'au capital autorisé de la société, en une ou plusieurs fois, à sa discrétion et à accepter la souscription de telles actions pendant une période de cinq ans à compter de la publication de l'acte notarié du 28 octobre 2002.

La durée ou l'étendue de cette autorisation peut être étendue périodiquement par décision des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

Le conseil d'administration est autorisé à déterminer les conditions de souscription des actions et peut décider de temps en temps d'effectuer cette augmentation partielle ou totale par l'émission d'actions suite à la conversion de bénéfices nets de la société en capital.

Le conseil d'administration est autorisé à émettre de telles actions durant la période mentionnée au paragraphe 3 de cet article sans droit de souscription préférentiel pour les actionnaires.

A la suite de chaque augmentation partielle ou totale de capital réalisée par le conseil conformément aux dispositions ci-dessus, le conseil prendra les mesures nécessaires pour modifier l'article 5 afin de constater cette modification; le conseil est autorisé à prendre toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi.

Le capital autorisé ou émis peut être augmenté ou réduit par décision des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.»

5. Suppression des paragraphes 2 à 8 de l'article 5 des statuts.

6. Insertion d'un nouvel article 6 ayant la teneur suivante:

«Les actions de la société sont nominatives ou au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi modifiée du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs. La société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Ces certificats seront signés par deux administrateurs.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la société. La société

aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

La société peut décider d'émettre des fractions d'actions nominatives.

Ces fractions d'actions nominatives ne conféreront pas de droit de vote à leur titulaire, mais lui permettront de participer à la distribution de dividendes, s'il y en a, et dans le produit de liquidation de la société proportionnellement à sa participation dans le capital.»

7. Renumérotation subséquente des articles des statuts.

8. Modification du paragraphe 1 de l'ancien article 6 afin de lui donner la teneur suivante:

«La société est administrée par un conseil, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.»

9. Suppression de la deuxième phrase du premier paragraphe de l'ancien article 7.

10. Remplacement des paragraphes 3 à 6 de l'ancien article 7 par le texte suivant:

«Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, e-mail, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit par télégramme, e-mail, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres, et la participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne. Tout administrateur ayant participé à une telle réunion ratifiera son vote en signant une copie du procès verbal de la réunion.

Les résolutions prises par écrit, approuvées et signées par tous les administrateurs, auront le même effet que les résolutions votées lors d'une réunion du conseil d'administration. Ces signatures pourront figurer sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une même résolution et pourront être prouvées par lettre, télécopieur, e-mail ou moyens similaires de communication.»

11. Modification de l'ancien article 8 comme suit:

«Toute décision du conseil est prise à la majorité des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.»

12. Remplacement dans l'ancien article 11 (version anglaise) de la référence à «managers» ou «manager» par une référence à «managing directors» ou «managing director».

13. Modification de l'ancien article 12 afin de lui donner la teneur suivante:

«Vis-à-vis des tiers, la société est engagée pour toutes matières n'entrant pas dans le cadre de la gestion journalière, par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature conjointe de deux délégués du conseil, personnes physiques ou morales, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration, dans les limites des pouvoirs que leur a donnés le conseil d'administration. La signature de l'administrateur délégué sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans la gestion journalière des affaires de la société.»

14. Modification de l'ancien article 14 par l'ajout d'une nouvelle phrase libellée comme suit:

«Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée des actionnaires par un mandataire, actionnaire ou non, et qui peut être un administrateur de la société, en lui conférant un pouvoir écrit.»

15. Décision de fixer l'assemblée annuelle des actionnaires à partir de 2003, le dernier mercredi d'avril à 11.30 heures et modification subséquente de l'ancien article 15 des statuts.

16. Modification du premier paragraphe de l'ancien article 18 des statuts par suppression de la dernière phrase.

17. Suppression du paragraphe 2 de l'ancien article 19.

18. Suppression dans le paragraphe 1 de l'ancien article 20 de «c'est à dire à l'unanimité des actionnaires».

19. Remplacement du paragraphe 2 de l'ancien article 21 par le texte suivant:

«Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

II) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III) Il résulte de cette liste de présence que toutes les vingt-deux mille (22.000) actions représentant l'intégralité du capital social de deux millions deux cent mille euros (2.200.000,- €) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V) Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes qui ont été adoptées à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination de la société en SWISSPORT CARGO SERVICES LUXEMBOURG S.A. et de modifier par conséquent l'article 1 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de SWISSPORT CARGO SERVICES LUXEMBOURG S.A.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier le premier paragraphe de l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4. Paragraphe 1.** La société a pour objet la prestation de services d'assistance cargo en escale, d'assistance aux passagers, de transport de courrier et tout autre service à l'Aéroport de Luxembourg et ailleurs pour lequel elle est agréée par les autorités compétentes.»

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de créer un capital autorisé d'un montant de cinq millions d'euros (5.000.000,- €) représenté par cinquante mille (50.000) actions d'une valeur de cent euros (100,- €) chacune.

Chacun des actionnaires actuels renonce à l'établissement du rapport spécial prévu par l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales relatif au capital autorisé.

*Quatrième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts par insertion du texte suivant après le paragraphe 1 dudit article:

«**Art. 5. Paragraphes 2 à 9.** La société a un capital autorisé de 5.000.000,- € (cinq millions d'euros) représenté par 50.000 (cinquante mille) actions de 100,- € (cent euros) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à accorder des options à souscrire des actions et à émettre des actions supplémentaires avec ou sans prime d'émission afin de porter le capital total de la société jusqu'au capital autorisé de la société, en une ou plusieurs fois, à sa discrétion et à accepter la souscription de telles actions pendant une période de cinq ans à compter de la publication de l'acte notarié du 28 octobre 2002.

La durée ou l'étendue de cette autorisation peut être étendue périodiquement par décision des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

Le conseil d'administration est autorisé à déterminer les conditions de souscription des actions et peut décider de temps en temps d'effectuer cette augmentation partielle ou totale par l'émission d'actions suite à la conversion de bénéfices nets de la société en capital.

Le conseil d'administration est autorisé à émettre de telles actions durant la période mentionnée au paragraphe 3 de cet article sans droit de souscription préférentiel pour les actionnaires.

A la suite de chaque augmentation partielle ou totale de capital réalisée par le conseil conformément aux dispositions ci-dessus, le conseil prendra les mesures nécessaires pour modifier l'article 5 afin de constater cette modification; le conseil est autorisé à prendre toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi.

Le capital autorisé ou émis peut être augmenté ou réduit par décision des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.»

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide de supprimer les paragraphes 2 à 8 de l'article 5 des statuts.

*Sixième résolution*

L'assemblée générale décide d'insérer un nouvel article 6 ayant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi modifiée du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs. La société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Ces certificats seront signés par deux administrateurs.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

La société peut décider d'émettre des fractions d'actions nominatives. Ces fractions d'actions nominatives ne conféreront pas de droit de vote à leur titulaire, mais lui permettront de participer à la distribution de dividendes, s'il y en a, et dans le produit de liquidation de la société proportionnellement à sa participation dans le capital.»

*Septième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de renuméroter les articles des statuts.

*Huitième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier le paragraphe 1 de l'ancien article 6 afin de lui donner la teneur suivante:

« ancien **Art. 6. Paragraphe 1.** La société est administrée par un conseil, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.»

*Neuvième résolution*

L'assemblée générale décide de supprimer la deuxième phrase du premier paragraphe de l'ancien article 7.

*Dixième résolution*

L'assemblée générale décide de remplacer les paragraphes 3 à 6 de l'ancien article 7 par le texte suivant:

«ancien **Art. 7. Paragraphes 3 à 6.** Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, e-mail, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit par télégramme, e-mail, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres, et la participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne.

Tout administrateur ayant participé à une telle réunion ratifiera son vote en signant une copie du procès verbal de la réunion.

Les résolutions prises par écrit, approuvées et signées par tous les administrateurs, auront le même effet que les résolutions votées lors d'une réunion du conseil d'administration. Ces signatures pourront figurer sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une même résolution et pourront être prouvées par lettre, téléfax, e-mail ou moyens similaires de communication.»

*Onzième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'ancien article 8 comme suit:

«ancien **Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.»

*Douzième résolution*

L'assemblée générale décide de remplacer dans l'ancien article 11 (version anglaise) la référence à «managers» ou «manager» par une référence à «managing directors» ou «managing director».

*Treizième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'ancien article 12 afin de lui donner la teneur suivante:

« ancien **Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée pour toutes matières n'entrant pas dans le cadre de la gestion journalière, par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature conjointe de deux délégués du conseil, personnes physiques ou morales, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration, dans les limites des pouvoirs que leur a donnés le conseil d'administration. La signature de l'administrateur délégué sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans la gestion journalière des affaires de la société.»

*Quatorzième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'ancien article 14 par l'ajout d'une nouvelle phrase libellée comme suit:

«ancien **Art. 14. Dernière phrase.** Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée des actionnaires par un mandataire, actionnaire ou non, et qui peut être un administrateur de la société, en lui conférant un pouvoir écrit.»

*Quinzième résolution*

L'assemblée générale décide de fixer l'assemblée annuelle des actionnaires à partir de 2003, le dernier mercredi d'avril à 11.30 heures et de modifier par conséquent le premier paragraphe de l'ancien article 15 des statuts comme suit:

« ancien **Art. 15. Paragraphe 1.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société, respectivement à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier mercredi d'avril à 11.30 heures.»

*Seizième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier le premier paragraphe de l'ancien article 18 des statuts par suppression de la dernière phrase.

*Dix-septième résolution*

L'assemblée générale décide de supprimer le paragraphe 2 de l'ancien article 19.

*Dix-huitième résolution*

L'assemblée générale décide de supprimer dans le paragraphe 1 de l'ancien article 20 «c'est à dire à l'unanimité des actionnaires».

*Dix-neuvième résolution*

L'assemblée générale décide de remplacer le paragraphe 2 de l'ancien article 21 par le texte suivant:

« ancien **Art. 21. Paragraphe 2.** Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O.- A. Widmer, C. Philippe, J. Dif, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2002, vol. 136S, fol. 90, case 3. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2002.

P. Frieders

(86499/212/523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2002.

---

**BYLONG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 55.282.

Le bilan de la société au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2002, vol. 576, fol. 92, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2002.

*Pour la société*

*Un mandataire*

*Signatures*

(86371/595/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

---

**BYLONG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 55.282.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 novembre 2002*

- L'Assemblée approuve les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.

- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2001.

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de la société LUX KONZERN, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2002.

- Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915, l'Assemblée statue sur la question de la dissolution éventuelle de la société et décide de poursuivre les activités de celle-ci.

Luxembourg, le 20 novembre 2002.

*Pour extrait conforme*

*Pour la société*

*Un mandataire*

*Signatures*

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2002, vol. 576, fol. 92, case 6. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(86372/595/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

---

**BALTAR INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 70.748.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 novembre 2002

Ordre du jour:

1. Ouverture de la séance.
2. Constitution de l'assemblée générale.
3. Désignation du secrétaire.
4. Désignation du scrutateur.
5. Cession de 100 parts sociales de FIDUFRANCE S.A. à SOVEMAR LTD avec siège social 5th Floor, BAI Building, Pope Hennessy St, Port Louis, Mauritius.
6. Transfert du siège social d'actuellement 7, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, à prochainement 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

1. La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de M. José Jumeaux demeurant au 66, rue Marie Adélaïde, L-2028 Luxembourg.

2. L'assemblée générale extraordinaire, réunissant l'intégralité du capital social, était régulièrement constituée pour délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les différents points portés à l'ordre du jour. Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

3. L'assemblée choisissait Mme Patricia Catucci demeurant au 50, rue des Champs, L-3912 Mondercange comme secrétaire.

4. L'assemblée choisissait Mlle Séverine Flammang demeurant au 17, rue de la Liberté F-57300 Mondelange comme scrutateur.

5. La société FIDUFRANCE S.A., représentée par son administrateur-délégué M. José Jumeaux, déclarait son intention de vendre 100 parts sociales de la société à SOVEMAR LTD.

L'assemblée décidait à l'unanimité d'accepter ce transfert de parts sociales. La répartition des parts sociales est donc dès maintenant comme suit:

SOVEMAR LTD .....	100 parts
Total .....	100 parts

6. L'assemblée décidait à l'unanimité de transférer le siège social d'actuellement 7, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, à prochainement 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

7. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.30 heures.

Signatures

Le président / Le secrétaire / Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2002, vol. 577, fol. 6, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(86288/000/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

**SUPERBRICOLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4761 Pétange, 5, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 66.798.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Capellen, le 8 novembre 2002, vol. 139, fol. 46, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2002.

(86305/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

**SUPERBRICOLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4761 Pétange, 5, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 66.798.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Capellen, le 8 novembre 2002, vol. 139, fol. 46, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2002.

(86308/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

**WOOD INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 70.954.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 novembre 2002

Ordre du jour:

1. Ouverture de la séance.
2. Constitution de l'assemblée générale.
3. Désignation du secrétaire.
4. Désignation du scrutateur.
5. Cession de 100 parts sociales de FIDUFRANCE S.A. à SOVEMAR LTD avec siège social 5th Floor, BAI Building, Pope Hennessy St, Port Louis, Mauritius.
6. Transfert du siège social d'actuellement 7, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, à prochainement 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

1. La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de M. José Jumeaux demeurant au 66, rue Marie Adélaïde, L-2028 Luxembourg.

2. L'assemblée générale extraordinaire, réunissant l'intégralité du capital social, était régulièrement constituée pour délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les différents points portés à l'ordre du jour. Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

3. L'assemblée choisissait Mme Patricia Catucci demeurant au 50, rue des Champs, L-3912 Mondercange comme secrétaire.

4. L'assemblée choisissait Mlle Séverine Flammang demeurant au 17, rue de la Liberté F-57300 Mondelange comme scrutateur.

5. La société FIDUFRANCE S.A., représentée par son administrateur-délégué M. José Jumeaux, déclarait son intention de vendre 100 parts sociales de la société à SOVEMAR LTD.

L'assemblée décidait à l'unanimité d'accepter ce transfert de parts sociales. La répartition des parts sociales est donc dès maintenant comme suit:

SOVEMAR LTD .....	100 parts
Total .....	100 parts

6. L'assemblée décidait à l'unanimité de transférer le siège social d'actuellement 7, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, à prochainement 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

7. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.30 heures.

Signatures

*Le président / Le secrétaire / Le scrutateur*

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2002, vol. 577, fol. 6, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Releveur ff. (signé): Signature.

(86291/000/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

**TARSINO S.A. HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 42.782.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2002, vol. 576, fol. 85, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2002.

Signature.

(86338/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

**TARSINO S.A. HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 42.782.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2002, vol. 576, fol. 85, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2002.

Signature.

(86340/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

**ROSSFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 83.796.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 novembre 2002*

Maître Jim Penning, avocat, demeurant à Luxembourg,  
Maître Pierre-Olivier Wurth, avocat, demeurant à Luxembourg,  
Maître Philippe Penning, avocat, demeurant à Luxembourg,  
ont été nommés administrateurs en remplacement de:  
Monsieur Marco Fristch, avocat, demeurant à Luxembourg,  
Monsieur Dieter Grozinger de Rosnay, avocat, demeurant à Luxembourg,  
Madame Christine Schmitt, employée privée, demeurant à Metz (France),  
démissionnaires, auxquels il est accordé décharge.

La société ELIOLUX S.A., établie et ayant son siège social à L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffmann,  
a été nommée commissaire aux comptes en remplacement de:  
Madame Corinne Parmentier, employée privée, demeurant à Thionville (France),  
démissionnaire à laquelle il est accordé décharge.

Le siège de la société est transféré de son adresse à Luxembourg, 105, Val Sainte Croix, à sa nouvelle adresse à L-2012 Luxembourg, 31, Grand-rue, B.P. 282.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2002, vol. 576, fol. 89, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(86292/294/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

**WATERWAYS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.  
R. C. Luxembourg B 85.234.

*Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 21 novembre 2002*

Présents:

M.F. Bracke, Administrateur,  
SOMARLUX S.A., Administrateur, représentée par 2 administrateurs F. Bracke et la société ASCENDO S.A. (représentée par 2 administrateurs N. Theisen et A.-M. Grieder).

Excusé: M. Frank van Krimpen, Administrateur.

La séance est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Monsieur Freddy Bracke avec comme points à l'ordre du jour:

1. Démission d'un administrateur.
2. Nomination d'un nouvel administrateur.

- Monsieur Paul Wyckmans a donné sa démission au Conseil d'Administration en date du 20 novembre 2002 avec effet immédiat. Le Conseil accepte sa démission et le remercie pour les services rendus à la société.

- Conformément à l'article 5 des statuts de la société, le Conseil décide de nommer aux fonctions d'administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Monsieur Ludo Renders, opérateur de navires, demeurant à 41, boulevard Dr. Charles Marx L-2130 Luxembourg. Il pourra engager valablement la société, tant en gestion qu'en disposition, en signant conjointement avec un autre administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2003.

Cette décision sera pour la bonne règle soumise pour ratification à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 14.15 heures.

Pour SOMARLUX S.A. F. Bracke  
Administrateur Administrateur

ASCENDO S.A./ F. Bracke  
Administrateur / Administrateur

Pour ASCENDO S.A.  
A.-M. Grieder / N. Theisen

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2002, vol. 577, fol. 9, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(86359/000/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

**ELDOFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 43.770.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2002, vol. 576, fol. 81, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2002.

*Les administrateurs.*

(86309/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

**ELDOFIN S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 43.770.

*Annual Report for the Financial Year 2001*

The Board of Directors is pleased to present the annual report and accounts of the company for the financial year ended December 31, 2001.

*Overview of Activities*

The state of affairs of the Company at the closing of the financial year is adequately presented in the balance sheet and the profit and loss account, published herewith.

The course of business of the Company has been as the Management expected.

*Future Developments*

The management does not anticipate any major changes during the coming financial year and expects to continue with its activities.

*Post Balance Sheet Events*

No matters or circumstances of importance have arisen since the end of the financial year which have significantly affected or may significantly affect the operations of the Company, the results of those operations or the affairs of the Company.

Luxembourg, June 4th, 2002.

M. Fumagalli / S. Fumagalli / P. Fumagalli

*The Directors*

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2002, vol. 576, fol. 81, case 7.- Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(86310/710/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.

**ELDOFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 43.770.

*Extrait des minutes de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires  
qui s'est tenue le 12 novembre 2002*

A l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de ELDOFIN S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion au 31 décembre 2001;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001;
- d'affecter les résultats comme suit:

- à la réserve légale .....	5,34 EUR
- résultats reportés .....	2.454.144,59 EUR

- d'accorder décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour toutes opérations effectuées à la date du 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 12 novembre 2002.

P. Fumagalli / M. Fumagalli.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2002, vol. 576, fol. 81, case 7.- Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(86311/710/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2002.